

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Deuxième session ordinaire  
du Conseil d'administration**

**Rome, 8–11 novembre 2010**



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.2/2010/15**

16 février 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA DEUXIÈME SESSION ORDINAIRE DE 2010 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Conformément aux méthodes de travail du Conseil d'administration, le présent document reflète les points principaux des délibérations que le Secrétariat devra prendre en considération pour la mise en œuvre des décisions et recommandations. Conformément au souhait exprimé par le Conseil à sa session annuelle de 2010, les décisions et recommandations de la session sont jointes au présent document.

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur le site WEB du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).



## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES</b>	
2010/EB.2/1	1
<b>QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE</b>	
2010/EB.2/2	4
2010/EB.2/3	5
2010/EB.2/4	6
2010/EB.2/5	7
<b>RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES</b>	
2010/EB.2/6	8
2010/EB.2/7	9
2010/EB.2/8	10
2010/EB.2/9	11
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES</b>	
2010/EB.2/10	13
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST</b>	
2010/EB.2/13	14
2010/EB.2/14	14
2010/EB.2/11	14
2010/EB.2/12	15
<b>PORTEFEUILLE RÉGIONAL DE L'AFRIQUE AUSTRALE, ORIENTALE ET CENTRALE</b>	
2010/EB.2/15	17
2010/EB.2/19	17
2010/EB.2/17	18
2010/EB.2/20	19

	Page	
2010/EB.2/21	Interventions prolongées de secours et de redressement — République démocratique du Congo 200167	19
2010/EB.2/22	Interventions prolongées de secours et de redressement — Zimbabwe 200162	20
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION DU SOUDAN</b>		21
2010/EB.2/23	Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600 et réponse de la direction	22
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE</b>		23
2010/EB.2/24	Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal et réponse de la direction	24
2010/EB.2/27	Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Népal 100930 (2002–2010)	24
2010/EB.2/28	Interventions prolongées de secours et de redressement – Népal 200152	24
2010/EB.2/25	Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Bangladesh 104100 (2007–2010)	25
2010/EB.2/26	Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Projet de développement République démocratique populaire lao 100781	26
2010/EB.2/29	Interventions prolongées de secours et de redressement – Pakistan 200145	26
2010/EB.2/30	Interventions prolongées de secours et de redressement – Sri Lanka 200143	28
<b>PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE</b>		29
2010/EB.2/31	Rapport succinct de l'évaluation de l'Intervention prolongée de secours et de redressement Territoire palestinien occupé 103871 et réponse de la direction	30
2010/EB.2/33	Interventions prolongées de secours et de redressement —Territoire palestinien occupé 200037	30
2010/EB.2/34	Interventions prolongées de secours et de redressement —Yémen 200038	32
2010/EB.2/32	Projets de développement —Tadjikistan 200173	32
<b>QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE</b>		
2010/EB.2/35	Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal (2011–2012)	33
<b>QUESTIONS DIVERSES</b>		
	Synthèse des politiques générales du PAM	33
Annexe I	Décisions et recommandations	34
Annexe II	Ordre du jour	43

## QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES

### Observations préliminaires de la Directrice exécutive (2010/EB.2/1)

1. La Directrice exécutive a tout d'abord rappelé que la récente réunion du Comité de la sécurité alimentaire mondiale réformé avait montré comment le monde pouvait se mobiliser avec une vigueur et une détermination renouvelées face aux défis que posent les catastrophes naturelles et l'augmentation des prix des denrées alimentaires. Elle a remercié les membres du Conseil pour le rôle de premier plan qu'ils avaient joué et pour la coopération et le soutien qu'ils avaient apportés. Elle a informé le Conseil que le PAM était en train de réformer et d'améliorer ses opérations, ses programmes et ses structures financières non seulement pour optimiser le rendement de ses investissements mais aussi pour appuyer sa transformation en une organisation d'assistance alimentaire. Elle a noté que ces changements arrivaient en temps utile étant donné la demande accrue de nouveaux outils d'assistance alimentaire, comme par exemple le soutien aux marchés locaux, l'accès amélioré des personnes vulnérables à la nourriture grâce à ces nouveaux outils que constituent les bons alimentaires, les bons d'achat, les initiatives Achats au service du progrès, et les mécanismes renforcés d'intervention d'urgence. La faim et la malnutrition dans le monde, ainsi que les grandes catastrophes comme le séisme en Haïti, la sécheresse dans le Sahel et les inondations au Pakistan, avaient considérablement alourdi le programme de travail du PAM. Comme toujours, l'envergure des programmes dépendait des ressources mises à disposition.
2. La Directrice exécutive a informé le Conseil que le système de financement anticipé et les accords de réserve pris avec 18 partenaires pour fournir une aide en cas de besoin avaient permis de raccourcir les délais d'intervention et d'élargir les capacités. Elle a souligné les résultats positifs de l'application du principe de responsabilité sectorielle et le rôle joué par le PAM pour réduire les délais d'intervention de la communauté d'aide humanitaire au sens large grâce au réseau d'Entrepôts de matériel destiné aux interventions humanitaires des Nations Unies. La Directrice exécutive a reconnu que les partenariats avec les gouvernements nationaux, le secteur privé et d'autres organisations humanitaires étaient fondamentaux pour les activités du PAM; le secteur privé était devenu le cinquième donateur par son importance, avec des contributions sous forme de services d'experts et de financements.
3. Une transformation radicale du système de sécurité était actuellement en cours aux Nations Unies visant à assurer une présence dans les zones les plus problématiques; le niveau de sécurité pourrait ainsi être apprécié de manière plus nuancée en fonction des situations. Le PAM, qui intervient en première ligne dans les situations d'urgence sur le terrain, était plus exposé que les autres organisations. Le but était de continuer de pouvoir atteindre les personnes qui en ont le plus besoin.
4. La Directrice exécutive a fait observer que 2011 serait "l'année de la programmation", expliquant que le PAM mettait actuellement au point des outils plus perfectionnés pour répondre aux besoins urgents et soutenir les marchés locaux. L'apport d'aliments nutritifs aux enfants de moins de 2 ans constituait l'une des grandes priorités de l'organisation: conformément à la nouvelle approche du PAM pour l'amélioration de la nutrition; le nombre d'enfants de moins de 2 ans ayant reçu, d'ici à la fin de 2010, des produits nutritifs spéciaux serait multiplié par 50 par rapport à 2008. Une nouvelle équipe spéciale interdépartementale avait été constituée au PAM afin de faciliter la mise au point de nouveaux produits alimentaires de fabrication locale destinés aux enfants, ce qui pourrait peut-être, au bout du compte, éviter d'avoir à recourir aux interventions thérapeutiques

pour traiter la malnutrition. La Directrice exécutive a souligné que diverses organisations des Nations Unies mobilisaient leurs forces et leurs compétences pour aider les pays à éradiquer la malnutrition, et que la coordination entre les organisations était fondamentale et excellente.

5. Le PAM renforçait sa panoplie d'interventions en introduisant des programmes innovants tel celui des Achats au service du progrès, créé pour aider les personnes vulnérables à s'affranchir de la dépendance pour devenir autosuffisantes; les achats du PAM aidaient les petits agriculteurs et stimulaient les marchés locaux; des programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation et des programmes de rétribution monétaire du travail, dont bon nombre transmettaient les bons par SMS, avaient été mis en place dans 25 pays. Elle a souligné qu'il importait de trouver un juste équilibre entre produits alimentaires et aide monétaire afin d'éviter toute incidence sur les prix des denrées alimentaires. Le programme Aide monétaire au service du changement en cours de réalisation comportait des protocoles communs destinés à permettre au PAM et aux organisations non gouvernementales (ONG) partenaires de décider de l'opportunité de mettre ou non en place de programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation et de la façon d'organiser leur suivi. Le PAM avait transféré au gouvernement la responsabilité des programmes d'alimentation scolaire dans 34 pays, conformément au principe d'alignement sur les politiques nationales de sécurité alimentaire; un Centre d'excellence Sud-Sud au Brésil devait faciliter l'échange de connaissances avec d'autres pays de l'hémisphère austral.
6. Concernant les réformes financières et administratives, la Directrice exécutive a noté que le système de calcul des coûts fondé sur les quantités des produits était en cours d'adaptation pour tenir compte des nouveaux types de programmes destinés à lutter contre la faim. Les plafonds du mécanisme de financement anticipé devaient être relevés afin d'accroître la capacité du PAM d'acheter des denrées alimentaires à des prix avantageux et de raccourcir les délais de livraison, ce qui permettrait de sauver davantage de vies. Le PAM renforçait ses catégories de programme et leur discipline, avec un contrôle accru à des niveaux supérieurs de gestion; le Comité pour l'affectation stratégique des ressources (SRAC) avait permis d'analyser les besoins de ressources de manière rigoureuse et de les classer par ordre de priorité, ce qui avait généré des gains d'efficacité. L'Équipe spéciale chargée des solutions aux problèmes de la faim élaborait actuellement un système qui devait permettre aux pays d'abandonner l'aide alimentaire au profit de l'assistance alimentaire. Le Secrétariat avait élaboré une politique de lutte contre la fraude et contre la corruption concordant avec celles d'autres fonds et programmes. Un nouveau système de communications avait été mis en place pour donner aux agents de terrain et aux ONG les moyens de communiquer immédiatement entre eux et avec leurs sièges; il devait aussi permettre d'améliorer le suivi des livraisons de denrées alimentaires sur la dernière portion du parcours qui était toujours la plus critique.
7. La Directrice exécutive a chaleureusement remercié tous les pays partenaires de leurs contributions généreuses en cette période de rigueur financière: 3,3 milliards de dollars É.-U. avaient été reçus de 74 sources de financement. La Directrice exécutive a aussi demandé de pouvoir disposer de davantage de temps pour étudier les nouvelles propositions émanant du système des Nations Unies concernant les conditions d'emploi, afin de garantir que le personnel du PAM et leurs familles en poste dans des lieux d'affectation difficiles bénéficient du soutien qu'il convient. Concluant son intervention, elle a noté que le PAM avait maintenant à sa disposition les outils, les structures et l'expérience nécessaires pour venir à bout de la faim; chez les enfants, le retard de croissance pouvait être éliminé dans l'espace d'une vie. Le PAM s'efforçait d'aider les

pays à renforcer leurs propres capacités et systèmes pour trouver des solutions durables au problème de la faim.

8. Le Conseil a accueilli favorablement la présentation et exprimé son soutien au personnel naviguant enlevé au Soudan; il a aussi noté avec gratitude le travail accompli dans des conditions difficiles par le personnel du PAM en 2010. Plusieurs membres du Conseil ont remercié la Directrice exécutive de s'être rendue dans leurs pays respectifs. Les membres du Conseil ont également approuvé la priorité accordée par le PAM aux enfants de moins de 2 ans et l'ont instamment invité à élaborer des produits alimentaires à cette fin. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM continue à aligner ses activités sur les politiques des gouvernements bénéficiaires: il fallait mettre l'accent sur le renforcement des capacités pour permettre aux pays bénéficiaires de prendre en charge les interventions du PAM, comme par exemple l'alimentation scolaire.
9. Les membres du Conseil ont souligné la nécessité de disposer de mécanismes opérationnels et de financement souples; ils ont approuvé les changements intervenus au niveau des mécanismes de financement anticipé et des modalités opérationnelles comme par exemple les programmes de bons d'alimentation et l'abandon du modèle de financement fondé sur le volume des produits. Les membres se sont félicités de l'examen entrepris par le PAM pour adapter ses structures administratives et financières à son rôle de pourvoyeur d'une assistance alimentaire: une gestion et des pratiques comptables saines et transparentes étaient fondamentales pour permettre au PAM de répondre aux besoins alimentaires et nutritionnels et rompre le cercle vicieux de la pauvreté et de la vulnérabilité, et d'aider ainsi les pays à gérer leur propre développement. Le PAM devait s'efforcer de promouvoir la durabilité, et pour ce faire, intensifier les achats locaux et accroître l'accès aux marchés des produits alimentaires par le biais de programmes de transferts monétaires.
10. Les membres du Conseil ont exhorté le PAM à continuer à renforcer la coopération et à développer les partenariats, notamment dans le cadre du système d'action groupée, avec les organisations ayant leur siège à Rome et avec les gouvernements et le secteur privé, afin d'utiliser au mieux ses avantages comparatifs et répondre aux besoins des victimes de la faim dans le monde, dont le nombre est estimé à un milliard. Les membres du Conseil ont aussi exhorté le PAM à se faire mieux connaître du public, qui bien souvent ignorait tout de son travail, l'encourageant à optimiser l'efficacité et la transparence de ses pratiques en vue d'attirer davantage de financements; le PAM devait par ailleurs faire preuve de plus de réalisme dans ses prévisions de contributions. Les membres du Conseil se sont félicités des résultats obtenus par le SRAC sur le plan de l'efficacité et de l'efficacités. Les membres du Conseil ont recommandé d'évaluer l'efficacité des nouvelles approches et des nouveaux outils du PAM: une stratégie devait être élaborée à cet effet, ainsi que des mécanismes plus solides pour déterminer les risques.
11. Devant l'importance du déficit de financement, le Conseil a invité le PAM à classer les besoins et les interventions par ordre de priorité, et s'est engagé à soutenir la Directrice exécutive au moment des prises de décisions. Les membres ont observé qu'il fallait rentabiliser au mieux chaque dollar, et ont accueilli avec satisfaction le concept de "l'année de la programmation" destiné à traiter les questions de gestion des risques et de l'utilisation des ressources; il fallait établir des critères précis pour déterminer les priorités et décider de l'allocation de ressources insuffisantes. Les membres du Conseil ont approuvé les activités destinées à maximiser la sûreté et la sécurité du personnel: plusieurs membres ont souligné la nécessité d'instaurer un financement commun des Nations Unies pour la sécurité afin de ne pas se trouver dans l'obligation d'affecter à des problèmes de sûreté des ressources destinées à l'assistance. Le Conseil a salué le dévouement et le courage du personnel du PAM et de ses partenaires; il a aussi recommandé que le PAM continue d'élaborer de

nouvelles d'approches, à l'instar des programmes Achats au service du progrès et de bons d'alimentation électroniques, afin de garantir que les questions de protection des bénéficiaires soient prises en compte.

12. La Directrice exécutive a remercié le Conseil de ses observations constructives et des félicitations adressées au personnel du PAM. Des décisions difficiles avaient dû être prises en matière de priorités et d'allocations de ressources; un séminaire devait prochainement permettre d'entamer un dialogue à ce sujet, partant du principe que le PAM était financé par des contributions volontaires. Des travaux étaient en cours avec le G20 et le G8 pour que la sécurité alimentaire continue de figurer en bonne place parmi les priorités internationales. L'initiative Achats au service du progrès avait montré qu'elle contribuait à la transition des crises vers le redressement et à la protection des femmes. La recherche sur les interventions nutritionnelles était particulièrement importante étant donné les nouveaux produits disponibles. Concernant l'efficacité, l'objectif restait de stabiliser le financement afin de maximiser l'efficacité des ressources investies par les donateurs dans l'Organisation, et en dernier ressort sauver des vies. La Directrice exécutive se réjouissait de la perspective de poursuivre le dialogue avec le Conseil.

## QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE

### Politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida (2010/EB.2/2)

13. Le Secrétariat a présenté la politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida, qui devait remplacer la politique approuvée par le Conseil en 2003. La contribution de l'apport alimentaire et nutritionnel à l'efficacité du traitement ainsi que la nécessité de commencer plus tôt la thérapie antirétrovirale en l'accompagnant d'un appui nutritionnel approprié ont été davantage reconnus en 2010. Les objectifs de la nouvelle politique étaient les suivants: i) aider les personnes infectées qui suivent une thérapie antirétrovirale en leur fournissant un appui nutritionnel et alimentaire dans le cadre de programmes "aliments sur ordonnance"; et ii) atténuer les effets du VIH et du sida sur les personnes et les ménages non infectés et utiliser les filets de protection sociale pour améliorer la prévention. L'apport alimentaire et nutritionnel pouvait assurer l'adhésion au traitement, prévenir les infections opportunistes et atténuer les effets secondaires du traitement.
14. La politique révisée en matière de lutte contre le VIH et le sida s'appuyait aussi sur une évaluation externe de la politique précédente du PAM réalisée en 2008, et sur la coopération du PAM avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), la société civile et les milieux universitaires. Compte tenu de son expérience en matière de nutrition, le PAM, en partenariat avec le Fonds mondial, ONUSIDA, les services sanitaires nationaux et d'autres acteurs, avait un rôle important à jouer dans la lutte contre l'épidémie de VIH. La livraison ciblée d'aliments nutritifs était fondamentale pour les bénéficiaires de la thérapie antirétrovirale et leurs familles, les produits locaux jouant un rôle important dans ces interventions.
15. Le Dr. Patrice Debré, Ambassadeur de France pour la lutte contre le sida et les maladies transmissibles, a attiré l'attention sur l'importance de la nutrition dans les stratégies visant à lutter contre les pandémies; l'utilisation de filets de protection sociale pour cibler les groupes vulnérables et non les personnes uniquement; la recherche opérationnelle pour améliorer les interventions; les programmes de santé et de nutrition maternelles et infantiles; la coopération avec les autres organisations multilatérales et avec les partenaires bilatéraux; et la sélection prudente des produits nutritionnels à utiliser dans les programmes. Le Dr. Paul de Lay, Directeur exécutif adjoint d'ONUSIDA, a rappelé la contribution importante du PAM à la lutte contre le sida, compte tenu notamment du rôle

crucial que joue l'alimentation dans le programme de thérapie antirétrovirale et dans la prévention de la transmission de la mère à l'enfant; il a apporté un soutien vigoureux à la politique présentée par le Secrétariat.

16. Le Conseil a félicité le Secrétariat de cette nouvelle politique, observant qu'elle avait été élaborée sur la base de recommandations formulées par une évaluation externe de la politique précédente. Les membres du Conseil ont approuvé les efforts du PAM visant à intégrer thérapie antirétrovirale et appui nutritionnel et à renforcer les capacités nationales pour assurer la durabilité des interventions; ils ont par ailleurs indiqué qu'un plan d'action concret devait être élaboré pour mettre cette nouvelle politique en œuvre. Plusieurs questions nécessitaient des éclaircissements, y compris celles relevées dans une précédente évaluation. Le Conseil a demandé des indications sur le coût des interventions présentées dans la politique et sur la répartition des tâches au sein des programmes communs des Nations Unies; il importait de donner une ventilation détaillée du budget. Les méthodes de ciblage et de distribution devaient être affinées pour éviter que des bénéficiaires ne soient exclus. Des membres se sont également enquis de la façon dont l'assistance alimentaire serait synchronisée avec la thérapie antirétrovirale et l'appui aux moyens de subsistance. Parmi les questions appelant des éclaircissements, on peut citer la collaboration du PAM avec les partenaires pour assurer une répartition appropriée des tâches et des compétences, l'harmonisation avec les programmes plus vastes de protection sociale et ONUSIDA, et l'intégration de la problématique hommes-femmes.
17. Les membres du Conseil ont salué le rôle crucial que joue le PAM dans l'action menée par l'ensemble du système des Nations Unies pour combattre le VIH et le sida et ses avantages comparatifs dans l'exécution des interventions nutritionnelles; ils ont demandé des informations plus précises sur la façon dont cette politique serait financée et mise en œuvre en coopération avec ses partenaires. Cette politique devait refléter le nouveau plan stratégique quinquennal d'ONUSIDA (2011-2015) et le mandat du PAM qui était de fournir une assistance alimentaire et un appui nutritionnel aux plus nécessiteux.
18. Il a été convenu que le Secrétariat fournirait des réponses par écrit aux questions et aux préoccupations du Conseil au cours de la session (voir WFP/EB.2/2010/4-A/Add.1), avant l'approbation de la politique en matière de lutte contre le VIH et le sida.

### **Politique concernant la communication des rapports d'audit interne aux États membres (2010/EB.2/3)**

19. Le Secrétariat a présenté la nouvelle politique du PAM concernant la communication des rapports d'audit interne aux États membres. Cette politique avait été élaborée dans le même esprit que celle adoptée par d'autres fonds et programmes des Nations Unies. Le document avait été examiné par le Comité d'audit du PAM, le Comité financier de la FAO et le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires; la politique pouvait être mise en application avec les ressources déjà disponibles. Elle disposait que les États membres étaient habilités à prendre connaissance des informations contenues dans les rapports d'audit interne et que les rapports contenant des informations sensibles pouvaient être expurgés ou que leur diffusion pouvait être suspendue, ce qui permettait de garantir le respect des normes de transparence et d'obligation redditionnelle tout en préservant la confidentialité selon que de besoin.
20. Les membres du Conseil se sont félicités des efforts accomplis par le PAM pour protéger les droits des États membres, en notant qu'il importe de les informer, avant leur divulgation, des résultats sensibles d'audits portant sur des programmes en cours dans leur pays. Certains membres du Conseil se sont dits préoccupés de la lourdeur et du caractère indûment restrictif de certaines procédures d'accès à ces informations. Il convenait

également d'énoncer clairement dans quelles conditions la diffusion de certaines informations pouvait faire l'objet de restrictions. Le Secrétariat a été instamment prié de se conformer aux indications du Comité financier de la FAO et d'harmoniser sa politique avec celle du Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies. Les membres du Conseil ont demandé à être tenus informés chaque année des rapports réalisés par l'audit interne.

21. Le Secrétariat s'est déclaré prêt à tenir les membres du Conseil au courant des rapports d'audit interne lors de chaque session annuelle et tout au long de l'année par le truchement de sa page Web. Étant donné que les rapports d'audit interne constituaient un instrument de gestion important pour la Directrice exécutive et qu'ils soulevaient des questions touchant au respect des garanties, aux droits du personnel et à d'éventuelles responsabilités, ils se devaient d'être solidement étayés tout en préservant la confidentialité; les dérogations à la liberté d'accès seraient limitées aux cas exceptionnels.
22. Le Conseil a approuvé la politique, après qu'elle eut été remaniée pour apaiser les inquiétudes soulevées par son caractère restrictif. Ainsi révisée, la politique était plus simple que dans son libellé original et elle se distinguait comme suit de celle adoptée par les fonds et les programmes: "États membres" avait été remplacé par "Représentants permanents", afin de créer une filière unique pour les demandes de communication et pour l'obligation redditionnelle; il n'était plus nécessaire de donner la raison et l'objet de la requête; enfin, la disposition prévoyant que la communication se bornerait à une simple lecture dans le bureau de l'Inspecteur général avait été abrogée. La proposition remaniée différait sur les points suivants des dispositions contenues dans la résolution de l'Assemblée générale concernant le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies: son application était limitée aux rapports d'audit interne, conformément à la décision du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et aux politiques d'autres fonds et programmes; elle contenait une clause de confidentialité; enfin, comme le recommandait le Comité financier de la FAO, le terme "modifier" était remplacé par "réviser".
23. Il a été en outre convenu que, lors de la session annuelle de 2011, le Secrétariat soumettrait pour approbation une politique de contrôle de large portée, conforme aux bonnes pratiques des Nations Unies et comportant des dispositions et des procédures qui prévoient la communication de tous les rapports internes.

### **Politique du PAM contre la fraude et la corruption (2010/EB.2/4)**

24. Le Secrétariat a attiré l'attention sur les travaux consacrés par les Nations Unies à la lutte contre les fautes professionnelles, ces travaux constituant le contexte dans lequel s'élabore la politique du PAM contre la corruption du PAM. L'avant-projet avait été examiné par le Comité d'audit, mais deux de ses recommandations n'avaient pas été incluses: la première se rapportait aux procédures relatives à des allégations mettant en cause un Directeur exécutif – ce qui ferait nécessairement intervenir le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et le Directeur général de la FAO – et la deuxième à l'application de la présente politique à d'autres organes de contrôle tels que le Conseil d'administration, le Comité d'audit, le Commissaire aux comptes et les membres externes du Comité des placements.
25. Les membres du Conseil ont souligné qu'il était nécessaire de donner une bonne visibilité à la lutte contre la fraude, parallèlement à la mise en place de politiques internes efficaces; il convenait donc d'élaborer une stratégie de communication afin de répondre à cette exigence. Plusieurs membres du Conseil ont tenu à préciser qu'il importait de protéger les personnes dénonçant les abus, en insistant également pour que la politique

prévoit, de la part du personnel, l'obligation de divulguer les conflits d'intérêts, et pour que soit dressée une liste inter-institutions des personnes convaincues de corruption. Il fallait veiller à ce que les partenaires et autres organismes collaborateurs soient bien informés du contenu de la politique. Les membres du Conseil se sont par ailleurs enquis des incidences budgétaires de la politique et ont demandé un rapport annuel sur sa mise en œuvre.

26. Les membres du Conseil, tout en rappelant avec vigueur la "tolérance-zéro" en matière de fautes professionnelles, ont fait observer qu'il importait de mettre l'accent sur la prévention autant que sur les sanctions. Ils ont recommandé que tout le personnel participe, de façon régulière et obligatoire, à des sessions de formation, afin de s'assurer que tant les droits que les responsabilités soient bien assimilés. Ils ont en outre réclamé des informations concernant l'application des principes du Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO), de même que l'établissement d'un calendrier de mesures destinées à renforcer le contrôle exercé par la direction ainsi que ses responsabilités dans le cadre de la politique. Les membres du Conseil ont suggéré de porter les rapports de contrôle à la connaissance des pays dont les fonds avaient été impliqués dans des cas de malversations. Par ailleurs, plusieurs membres ont réclamé que la politique soit appliquée de façon stricte et universelle.
27. Le Secrétariat, sensible aux observations du Conseil, a fait observer que le PAM disposait depuis 2006 d'une politique de protection des personnes dénonçant les abus et que le Code de déontologie des fonctionnaires internationaux contenait des dispositions exigeant des membres du personnel qu'ils signalent les actes de corruption. En outre, depuis 2008, une politique de divulgation des données financières était applicable à certains membres du personnel. Une stratégie de communication serait élaborée sans tarder; la formation constituait un élément central de la politique: la sensibilisation à la lutte contre la fraude et la corruption serait ajoutée à d'autres programmes de formation du PAM, et les informations concernant les incidences budgétaires – dont la formation constituerait le poste principal – seraient communiquées.
28. La Directrice exécutive a assuré le Conseil que la tolérance-zéro constituait déjà la norme et que, dans la quasi-totalité des cas, les membres du personnel du PAM convaincus d'actes frauduleux étaient licenciés. En outre, les procédures opérationnelles du PAM décourageaient la fraude. Les principes du COSO étaient en cours d'adoption et une analyse des lacunes avait indiqué quelles étaient les mises à jour nécessaires en matière de délégation de pouvoir et de contrôle de gestion.

### **Plan d'action pour la mise en œuvre des éléments du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 concernant le renforcement des capacités et le transfert des responsabilités (2010/EB.2/5)**

29. Présentant le Plan d'action établi suite à la demande formulée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2009, le Secrétariat a souligné que le PAM se concentrerait sur les domaines dans lesquels il disposait d'atouts spécifiques lui permettant de renforcer les capacités des partenaires nationaux, et pour lesquels les gouvernements lui avaient demandé d'appuyer leurs efforts. Les bureaux de pays menaient l'essentiel de l'action du PAM en matière de renforcement des capacités et de transfert des responsabilités, avec l'aide des bureaux régionaux et des services du Siège. Le Secrétariat a ajouté que des efforts étaient également entrepris à la faveur de l'examen du cadre de financement pour faire en sorte que les coûts de l'assistance technique (activités non alimentaires par exemple) soient établis de manière transparente.
30. Les membres du Conseil ont remercié le Secrétariat pour ce document, rappelant que les activités de renforcement des capacités étaient indispensables pour faciliter le passage de la

phase des secours à celle du redressement puis du développement, et pour garantir la pérennité de l'action du PAM. Ils ont recommandé que le graphique de dispersion présenté dans le document soit utilisé comme un repère plutôt que comme un modèle à appliquer à la lettre. Le Conseil est convenu que la réussite des activités de renforcement des capacités passait par la mise en place d'une stratégie de financement solide, et que le Rapport annuel sur les résultats du PAM devait rendre compte à intervalles réguliers de l'état d'avancement de ces activités, des financements nécessaires et de l'utilisation des ressources.

31. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM continue à développer ses capacités dans ce domaine, en mettant l'accent sur les atouts qui sont les siens et en privilégiant les partenariats stratégiques; le PAM devait intégrer le renforcement des capacités et le transfert des responsabilités dans ses programmes ordinaires, en ciblant les domaines où il disposait d'atouts spécifiques. Les méthodes employées, qui méritaient d'être perfectionnées, devaient être choisies en fonction des besoins et de la situation au plan local.
32. Le Secrétariat, se félicitant de l'appui apporté par le Conseil et des recommandations qu'il avait formulées, a fait état des compétences spécialisées et des atouts spécifiques du PAM. Le renforcement des capacités serait intégré aux stratégies et aux programmes de pays, et il ne déboucherait sur un transfert des responsabilités que lorsque les circonstances s'y prêteraient. Le nouveau cadre de financement permettrait de mobiliser plus facilement des ressources en faveur de ces activités. Le PAM développerait les capacités de son personnel de terrain et doterait ses cadres des compétences nécessaires pour leur permettre d'établir la meilleure manière de venir en aide au pays – qu'il s'agisse de distributions de produits alimentaires ou de bons d'alimentation ou encore de transferts monétaires ou de connaissances – et d'en renforcer le plus efficacement possible les capacités. Ayant demandé au Conseil s'il jugeait opportun de maintenir le groupe consultatif sur le renforcement des capacités qui s'était réuni une fois au début de l'année 2010, le Secrétariat s'est rallié à la recommandation préconisant d'inclure dans le Rapport annuel sur les résultats des bilans réguliers des activités de renforcement des capacités; la décision du Conseil a été amendée en ce sens.

## RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES

### Examen du cadre de financement (2010/EB.2/6)

33. Le Secrétariat a présenté les amendements apportés à l'article XIII.4 du Règlement général et à l'article 1.1 du Règlement financier, lesquels avaient été examinés en détail lors des consultations informelles, notant qu'ils étaient indispensables pour permettre l'utilisation des nouveaux outils opérationnels dont le PAM s'était doté. Il a en outre fait valoir que le modèle de financement proposé renforçait les responsabilités et la transparence, d'une part en traitant séparément les activités non alimentaires à l'intérieur des projets et en prévoyant le recours, à titre exceptionnel, à des filières de financement distinctes et, d'autre part, en modifiant le modèle de financement actuel des coûts d'appui directs (CAD) de manière à les financer sur la base d'un pourcentage des coûts opérationnels directs (COD), plutôt que sur la base d'un montant par tonne.
34. Le Secrétariat a souligné que les mesures proposées visaient à renforcer le modèle en vigueur plutôt qu'à le remplacer, afin que le nouveau système puisse être intégré aux opérations en cours. Les propositions avaient pour effet de permettre de distinguer entre les COD afférents aux transferts monétaires, aux bons alimentaires, au renforcement des capacités et aux activités alimentaires et les CAD. Comme le Comité financier de la FAO

l'avait préconisé, le terme "estimatif" avait été supprimé dans la définition des modes de calcul des coûts figurant à l'article XIII.4 du Règlement général.

35. Le Conseil a réservé un accueil favorable à ce document et s'est déclaré satisfait des discussions approfondies auxquelles avaient donné lieu la série de consultations informelles consacrées à cette question. Il a particulièrement apprécié les éléments suivants du nouveau système: plus grande transparence, utilisation plus efficiente des ressources et panoplie plus vaste d'outils disponibles. Des éclaircissements ont été demandés concernant plusieurs problèmes de terminologie et les catégories de coûts opérationnels qui serviraient au calcul des CAD; des membres ont également demandé si le coût du suivi et évaluation avait été pris en compte. Certains membres ont demandé des précisions sur les méthodes de suivi de l'impact des activités qui seraient utilisées et sur le calendrier de mise en œuvre des mesures proposées, et ils ont préconisé que le nouveau système fasse l'objet d'un examen en 2015 et qu'un rapport le concernant soit soumis au Conseil chaque année.
36. Le Secrétariat a assuré qu'une évaluation du système serait préparée pour 2015 et que le Conseil serait tenu régulièrement informé de l'avancement de sa mise en œuvre. Le Secrétariat a également expliqué que cette nouvelle approche encourageait les dons en faveur des projets, mais qu'elle était suffisamment souple pour permettre l'affectation de dons à des fins spécifiques. Concernant le calendrier de mise en œuvre, les travaux avaient déjà débuté, et les modifications à apporter aux processus et aux systèmes étaient à l'étude. La mise à jour s'étalerait sur une période de six à neuf mois, et elle serait prise en compte dans le Plan de gestion pour l'exercice biennal 2012–2013. Le Secrétariat a réaffirmé qu'il s'agissait de modifier le modèle de financement et non de le remplacer, afin qu'il puisse s'appliquer aux projets en cours. Les CAD seraient financés sous forme d'un pourcentage des coûts opérationnels directs, varieraient en fonction des projets et s'appliqueraient à toutes les contributions versées à un projet donné. Le Secrétariat a assuré aux membres du Conseil que le nouveau modèle n'empêcherait pas le coût du suivi et évaluation des projets d'être pris en compte dans les budgets des projets.

### **Examen du mécanisme de financement anticipé (2010/EB.2/7)**

37. Le Secrétariat, rappelant au Conseil que les concepts soumis à son approbation avaient fait l'objet de discussions approfondies lors des consultations informelles, a retracé la mise en place des dispositifs de préfinancement, qui avaient permis de réduire sensiblement les délais de livraison de l'assistance alimentaire. Les mesures proposées étaient les suivantes: i) transférer la réserve du mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs (MACAD) à la Réserve opérationnelle, ce qui en porterait le niveau à 92,2 millions de dollars; et ii) relever le plafond du mécanisme de financement anticipé (MFA) de 180 millions de dollars à 557 millions de dollars, ce qui porterait le ratio de levier à 6/1, un niveau prudent comparé aux ratios en usage dans les banques.
38. Le Conseil a apprécié les mesures proposées, notamment le renforcement de l'efficacité et le raccourcissement des délais qui en résultaient et a vivement incité les donateurs à apporter leur appui à ce nouveau système. Les membres du Conseil ont attiré l'attention sur la nécessité de mettre en place de solides procédures de gestion des risques et ont demandé que des rapports concernant l'utilisation des dispositifs lui soient présentés à intervalles réguliers. Les membres ont souhaité connaître le pourcentage alloué aux services communs et aux avances au titre des CAD et les éventuels risques encourus compte tenu du ratio de levier de 6/1 proposé. D'autres ont craint que les dispositifs de préfinancement n'encourage l'achat de produits alimentaires en plus grande quantité, au détriment de modes d'intervention plus innovants. Certains membres ont demandé des éclaircissements sur le processus d'approbation prévu. D'autres ont fait observer que c'est en disposant en début d'année civile de contributions en espèces prévisibles que ce système fonctionnerait

le mieux, et ont exhorté le PAM à étudier les mécanismes de financement d'autres entités afin d'en tirer les enseignements.

39. Le Secrétariat est convenu de rendre régulièrement compte au Conseil de l'activité de ces mécanismes, faisant valoir que le risque d'une majoration des achats de produits alimentaires serait minime puisqu'il fallait établir solidement les besoins pour obtenir un préfinancement. Le Secrétariat a fait observer que les prévisions de ressources seraient plus fiables si le Programme pouvait compter sur un plus grand nombre d'accords pluriannuels, ce qui permettrait de renforcer l'efficacité et de réduire au minimum le risque inhérent à ces mécanismes, ajoutant que la gestion des risques continuerait de faire partie intégrante de l'ensemble des processus. Les financements affectés aux services communs tels que le Programme mondial de location de véhicules ou les technologies de l'information et des communications représenteraient approximativement 10 pour cent du total.

### **Troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (2010/EB.2/8)**

40. Présentant le troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010–2011, le Secrétariat a souligné que l'augmentation du programme de travail reflétait la hausse des ressources nécessaires pour faire face aux besoins et non l'évolution effective du volume des opérations. Au cours de 2010, les appels de fonds lancés par le PAM avaient augmenté, mais dans de nombreux pays l'ampleur de ses interventions avait diminué; certes, une partie de cette baisse découlait d'une meilleure efficacité, mais dans certains cas, elle était la conséquence de financements insuffisants et de difficultés opérationnelles. Le Plan de gestion serait formulé différemment de manière à mieux faire comprendre les modalités de planification et de financement des interventions.
41. Le Conseil a remercié le Secrétariat d'avoir mis à jour le programme de travail du PAM en tenant compte de la crise financière et de la crise alimentaire mondiales. Il a félicité le PAM d'avoir amélioré son efficacité opérationnelle et l'a encouragé à continuer de progresser dans ce domaine et d'élargir le cercle des donateurs, en particulier en direction des pays en développement et du secteur privé. De nombreux pays membres se sont inquiétés de l'écart qui se creuse entre les ressources du PAM et ses besoins opérationnels et ont salué l'action du SRAC.
42. Le Conseil a vivement incité le PAM à tout mettre en œuvre pour répondre aux besoins des populations vulnérables en dépit de l'incertitude des financements et de l'existence de besoins imprévus, et à continuer de planifier sa gestion en fonction des besoins escomptés plutôt que des contributions attendues. Un séminaire serait organisé en décembre 2010 afin d'expliquer les méthodes utilisées pour évaluer les besoins et établir les priorités du programme de travail. Le PAM a également été encouragé à établir un cadre extrabudgétaire et à fournir des informations plus détaillées sur la réduction des opérations dans les pays qui n'étaient pas mentionnés dans le rapport.
43. Le Secrétariat a assuré au Conseil que bon nombre des questions importantes qu'il soulevait en matière de gestion seraient abordées de manière plus approfondie à l'occasion du séminaire qui se tiendrait très prochainement. Le Plan de gestion reflétait les besoins exprimés par les pays, mais la formulation serait améliorée de manière à faire mieux apparaître les différences entre ces besoins et l'envergure des opérations. En Iraq, le déficit de financement avait contraint le PAM à concentrer son action sur les bénéficiaires les plus vulnérables; en Somalie, les difficultés d'accès s'étaient traduites par une réduction de l'ampleur des interventions.

44. Le PAM continuerait à établir son programme de travail en fonction des besoins, hormis dans le cas des projets de développement, lorsqu'il était impossible de mettre en œuvre un ensemble d'activités convenu avec le gouvernement en raison de difficultés de financement.
45. Le projet de décision a été modifié pour tenir compte des observations formulées durant les débats du Conseil.

## **Deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie (2010/EB.2/9)**

46. Le Directeur du PAM en Somalie a décrit la situation sur le terrain, faisant observer qu'en raison d'une forte insécurité, le sud du pays était inaccessible, ce qui signifiait qu'il était impossible d'utiliser la récolte, pourtant abondante, et que l'accès à d'autres régions du pays était difficile. Toutefois, chaque fois que possible, le PAM renforçait sa présence, et il chargeait des entités locales de mener un certain nombre d'activités afin de faire parvenir l'aide aux régions qu'il n'était pas en mesure d'atteindre. L'adaptation des programmes à la situation sur le terrain était en cours: par exemple, le PAM avait entrepris de perfectionner le ciblage, de limiter les distributions générales de vivres et de mettre en place de nouveaux outils, tel un système expérimental de bons destiné aux populations urbaines déplacées en Somalie. Le nombre de bénéficiaires directs avait été ramené de 2,2 millions à 1,2 million en raison des difficultés d'accès dans le sud du pays et d'une récolte plus abondante. L'impossibilité de se rendre à Mogadiscio entraînait des problèmes logistiques, mais des cargaisons de vivre étaient acheminées sous escorte navale par le port de Mombasa et des ports somaliens plus petits.
47. Le Comité directeur pour la Somalie avait veillé à l'application des recommandations formulées par l'Inspecteur général en 2009, et il avait pu constater des améliorations concernant la communication d'informations, le suivi des produits alimentaires et le ciblage. Les missions qui s'étaient rendues en Somalie s'étaient attachées à résoudre les difficultés dans les domaines de la logistique, du suivi et évaluation, de la gestion des risques et des ressources humaines; des améliorations étaient en cours dans les secteurs de la programmation, de l'évaluation des risques et du suivi. Il était nécessaire de développer davantage les partenariats. Les documents relatifs aux allégations formulées à l'encontre du PAM par le Groupe de contrôle sur la Somalie avaient enfin été transmis et l'Inspecteur général procédait à leur examen.
48. Le Conseil a bien accueilli ce tour d'horizon et a salué le courage et le dévouement du personnel du PAM. Les membres ont fait observer qu'il était indispensable de tirer les enseignements de cette expérience, de manière que le PAM puisse mettre en place des mécanismes permettant à l'avenir d'agir efficacement dans des environnements aussi difficiles. Ils ont approuvé les mesures actuellement mises en œuvre pour améliorer le contrôle et la gestion des risques et demandé des informations détaillées concernant les modifications apportées sur le plan opérationnel et administratif ainsi que les recommandations en attente, attirant l'attention sur la part de risque que représente le fait de confier l'exécution d'activités à des tiers. Certains se sont également inquiétés des répercussions que les difficultés d'accès en Somalie pouvaient avoir sur les travaux du Commissaire aux comptes. Les membres du Conseil ont recommandé que le PAM développe sa stratégie de communication de manière à garder la maîtrise de son image, et ils ont demandé au Secrétariat de le tenir fréquemment informé de la conjoncture en Somalie, la situation alimentaire et nutritionnelle risquant de se détériorer rapidement. Le Conseil a exhorté le PAM à être prêt à faire face à toute éventualité.

49. Le Secrétariat a fait observer que sur les 23 recommandations formulées par l'Inspecteur général, 22 avaient été appliquées; la dernière concernait la programmation dans des environnements très instables. Les enseignements étaient en cours de compilation et pourraient être consultés ultérieurement. Le Secrétariat est convenu de tenir le Conseil pleinement informé de l'évolution de la situation, ajoutant que le rapport que le Commissaire aux comptes était sur le point de présenter couvrirait plusieurs des questions soulevées par le Conseil.
50. Le Directeur de pays a remercié le Conseil pour ses observations et son soutien, faisant valoir que les entités chargées de mettre en œuvre des activités pour le compte du PAM faisaient l'objet d'une sélection et d'un suivi rigoureux; il était facile d'obtenir des informations à jour, mais il fallait tenir compte du coût. Il a fait observer que le troc de produits alimentaires était un phénomène inévitable chez les bénéficiaires pauvres qui pouvait être mal interprété. Il a expliqué que le PAM préparait actuellement des outils d'assistance plus souples qui lui permettraient de répondre aux besoins de manière plus précise; ces outils seraient mis en place au début de l'année 2011. Le nombre de bénéficiaires, qui variait en fonction des possibilités d'accès, serait revu dans six mois. Le PAM, conscient du risque de détérioration rapide de la situation alimentaire, avait entrepris d'établir des plans d'intervention en cas d'urgence. Le Directeur de pays a remercié le Conseil d'avoir rendu hommage au dévouement du personnel du PAM, qui s'acquittait de sa tâche dans une atmosphère de vive tension en raison des menaces qui pèsent en permanence sur sa sécurité.
51. La Directrice exécutive a également remercié le Conseil pour son soutien et pour la reconnaissance du travail accompli par le personnel du PAM, ajoutant qu'il était regrettable que le suivi et l'évaluation doivent être effectués par des tiers, mais que cela valait mieux qu'une absence totale de suivi. Elle a attiré l'attention sur la différence entre le troc et le détournement de produits alimentaires, soulignant que, si des membres du personnel du PAM étaient impliqués dans ce type de trafic, ils seraient licenciés en application de la politique de tolérance zéro. Tout était mis en œuvre pour rétablir la réputation du PAM.

---

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES

52. Dans sa présentation générale, le Directeur régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes a fait observer que le PAM s'efforçait de définir une réponse intégrée pour faire face aux problèmes très difficiles et très variés qui se posent dans la région – catastrophes naturelles et maladies, problèmes systémiques comme la faim chronique et l'insécurité alimentaire, grandes inégalités sociales et effets de la crise financière mondiale, qui se faisaient particulièrement sentir dans les zones à forte densité démographique. Il était souvent difficile de séparer les besoins d'urgence des exigences du développement et du redressement. Le PAM travaillait en collaboration avec les gouvernements et plusieurs organismes des Nations Unies ainsi que des organisations humanitaires, mettant ses compétences à leur disposition afin de garantir que l'assistance parvienne le plus rapidement possible à ceux qui en avaient besoin. Les achats locaux et les achats au service du progrès s'étaient avérés des outils efficaces d'appui aux politiques nationales en faveur de l'emploi, comme par exemple en El Salvador, et contribuaient à aider les petits exploitants dans toute la région à accroître les superficies cultivées et à s'acheminer vers une plus grande prospérité. Le renforcement des capacités était en cours, notamment dans les zones moins avancées comme la région andine, en vue de créer des moyens productifs

plus durables. La plupart des activités du PAM étaient freinées par un manque de ressources.

53. Le Conseil a accueilli favorablement le compte rendu des opérations du PAM et demandé à être informé des activités menées en prévision de l'imminence du phénomène climatique La Niña. Les membres du Conseil ont pris note de la nécessité d'accroître le nombre de donateurs afin d'assurer le financement des opérations; ils ont recommandé que le PAM élabore des mécanismes permettant de traiter les problèmes structurels qui conditionnent l'insécurité alimentaire et la nutrition dans la région afin de poser les fondements d'une autosuffisance et d'une stabilité futures.

### **Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Colombie 105880 et réponse de la direction (2010/EB.2/10)**

54. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport succinct d'évaluation de l'IPSR Colombie 105880 et la réponse de la direction. Le Conseil a été informé que 92 pour cent des bénéficiaires avaient reçu une aide mais que, en raison de l'insuffisance des ressources, 52 pour cent seulement des quantités de produits prévues avaient pu être distribuées. D'une façon générale, le PAM avait cependant réussi à éviter des ruptures de la filière d'approvisionnement, et les engagements en faveur des femmes avaient largement été remplis; les taux de scolarisation étaient en hausse, les personnes déplacées avaient reçu des secours et participé aux programmes gouvernementaux de protection sociale, et les activités Vivres contre travail (VCT) avaient permis de réaliser des équipements communautaires. L'intervention avait été efficace, même si des problèmes de trésorerie avaient entravé sa mise en œuvre. L'insécurité alimentaire avait été réduite, mais l'intervention avait eu peu d'incidence sur la situation nutritionnelle; les partenariats avaient été efficaces et les moyens de subsistance renforcés. Le bureau de pays donnait suite aux recommandations de l'évaluation afin d'accroître les effets indirects des programmes du PAM.
55. Le Conseil s'est félicité de la présentation, notant que nombre des problèmes à traiter étaient liés au conflit dans le pays. Les membres ont observé avec satisfaction les progrès enregistrés dans les domaines de l'économie et de la gouvernance nationale; compte tenu de l'autonomie croissante des populations, il y avait de bonnes chances que ces améliorations soient durables. Le Conseil a apprécié que le PAM ait travaillé de manière efficace avec le Gouvernement colombien, ce qui avait garanti la sécurité du personnel, et ait établi des partenariats constructifs avec d'autres organismes. Les membres ont invité instamment le PAM à accélérer le transfert des responsabilités pour les projets viables et durables et à en promouvoir la pleine maîtrise par le pays, mais il l'a enjoint d'intégrer la gestion des risques de catastrophes à tous les projets et de maintenir sa capacité de fournir de l'aide humanitaire étant donné la fréquence des catastrophes naturelles. Des éclaircissements ont été demandés sur le nombre de personnes déplacées dans les zones rurales et sur les ressources allouées à leur soutien. Il a été souligné que l'élaboration d'approches innovantes appropriées était un moyen pour assurer la pérennité et l'efficacité des interventions.

## PORTFEUILLE D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST

### Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Tchad 104780 (2007–2010) (2010/EB.2/13)

### Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Mauritanie 102090 (2003–2010) (2010/EB.2/14)

56. Le Directeur régional a donné au Conseil d'administration un aperçu des grands enjeux et des réalisations du PAM dans la région de l'Afrique de l'Ouest, en s'appuyant pour commencer sur une présentation vidéo. Dans l'est du Sahel, un important déficit de récolte dû au manque de pluies avait entraîné un taux de dénutrition aiguë qui dépassait le seuil d'urgence défini par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Grâce au rôle joué par les gouvernements (en particulier celui du Niger), au soutien des donateurs et à un niveau élevé de coopération en matière d'assistance, une famine majeure avait pu être évitée; le PAM avait utilisé de nouveaux outils d'intervention et les achats régionaux. De nouveaux couloirs d'accès étaient ouverts mais la livraison demeurait un gros problème dans le pays sans littoral qu'était le Tchad. Les interventions sous forme de transferts monétaires et de bons d'alimentation ainsi que les activités VCT complétaient les distributions générales de vivres et d'autres modalités classiques d'assistance. Le préfinancement s'était révélé extrêmement utile pour livrer les vivres indispensables pendant la saison de soudure, tandis que l'absence de système d'alerte rapide créait des difficultés.
57. Compte tenu de l'amélioration des perspectives pour la prochaine récolte, les besoins de vivres avaient été revus à la baisse, mais la sécurité alimentaire restait ténue dans certaines zones. En outre, des régions de l'Afrique de l'Ouest avaient subi de graves inondations; une assistance alimentaire d'urgence avait été livrée pour répondre à des besoins spécifiques. En prévision du prochain référendum au Soudan, les plans d'intervention en cas d'urgence étaient mis à jour pour le Tchad et la République centrafricaine. Les élections dans d'autres pays s'étaient déroulées jusque là sans heurts, mais des plans d'intervention d'urgence seraient mis en route si nécessaire. Compte tenu de la situation complexe en Afrique de l'Ouest, y compris les mauvaises récoltes dues aux sécheresses et aux inondations, il faudrait continuer à apporter un soutien dans la région. Des augmentations budgétaires pour des projets au Tchad et en Mauritanie étaient présentées au Conseil pour approbation.
58. Les membres du Conseil ont félicité le PAM pour les succès obtenus dans la région, en particulier les interventions menées en faveur des écoliers et des personnes vivant avec le VIH, et ont appuyé les augmentations budgétaires afin que se poursuive la fourniture d'un soutien essentiel.

### Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Tchad (2003–2009) et réponse de la direction (2010/EB.2/11)

59. Le rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités au Tchad (2003–2009) a été établi selon une nouvelle méthode d'évaluation. D'après les résultats obtenus, le travail du PAM concordait avec les politiques et les priorités nationales au Tchad, en particulier l'alimentation scolaire, mais le portefeuille d'activités avait tendance à privilégier les populations réfugiées. La malnutrition aiguë globale restait élevée parmi la population tchadienne, et le PAM devait faire œuvre de sensibilisation auprès du Gouvernement afin de régler ce problème et de renforcer la prise en charge par le pays. Le travail du PAM

était aussi en phase avec celui des autres organismes des Nations Unies, et le Programme avait établi un partenariat efficace avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR); il était cependant souhaitable d'améliorer les partenariats avec la FAO et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). Dans l'ensemble, les interventions du PAM en faveur des réfugiés avaient permis de sauver des vies au Tchad, mais les besoins nutritionnels des personnes déplacées et des communautés hôtes n'avaient pas été pleinement pris en compte. Les niveaux de financement étaient appropriés mais privilégiaient les opérations d'urgence. Le bureau de pays s'était engagé à mettre en œuvre une stratégie de pays afin de traiter les problèmes qui limitaient la performance du PAM. Le potentiel d'intégration des activités pour renforcer les synergies devait être analysé dans le cadre des efforts en cours découlant de l'activité de planification stratégique.

60. Le Conseil a salué les efforts faits par le PAM pour réaliser l'évaluation et les résultats obtenus s'agissant des activités Vives pour l'éducation et de celles touchant l'assistance aux réfugiés sur fond de situation alarmante en matière de sécurité alimentaire. Tout en reconnaissant que le portefeuille d'activités était en phase avec les priorités nationales et les actions menées par le Gouvernement, les membres ont demandé instamment que davantage de mesures soient prises pour définir et équilibrer les besoins des réfugiés, des personnes déplacées et des communautés d'accueil. Des préoccupations ont été exprimées au sujet de la stratégie de transfert des responsabilités et du fait que le Gouvernement devait s'attacher en priorité à lutter contre la malnutrition aiguë; une coordination plus étroite avec les autres acteurs dans le cadre du module de la sécurité alimentaire était encouragée.
61. Le Secrétariat a répondu que compte tenu des défis multiples et complexes qui se posaient au Tchad, des cadres de programmation différents étaient désormais nécessaires, mais que l'harmonisation des interventions se verrait accorder la priorité lors de l'élaboration d'une nouvelle stratégie de pays. Les problèmes de sécurité étant résolus, on espérait que le Gouvernement pourrait prendre davantage en charge les interventions en matière d'alimentation et de nutrition. Une mission d'évaluation portant sur la faisabilité des achats locaux compte tenu des fluctuations des marchés venait de s'achever et une décision serait prise rapidement.

### **Projets de programmes de pays — Burkina Faso 200163 (2011–2015) (2010/EB.2/12)**

62. Lorsqu'il a examiné le projet de programme de pays pour le Burkina Faso (2011–2015), le Conseil a remercié le Secrétariat pour la documentation détaillée fournie, exprimé son soutien à l'intervention et souligné le haut niveau de coordination nécessaire dans un pays recevant l'aide de nombreux acteurs humanitaires. Étant donné les chocs climatiques extrêmes et les autres problèmes subis par la population, essentiellement rurale, le Burkina Faso avait enregistré une faible croissance et la portée du programme devait être vaste. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le pays s'était engagé à donner la priorité à l'agriculture et à la sécurité alimentaire, et que le programme de pays visait à renforcer les capacités nationales, y compris celles des petits producteurs et des petits transformateurs. Le Gouvernement avait déjà pris des mesures pour lutter contre la dénutrition et le PAM devait faire mieux concorder son action et les efforts nationaux. Une approche plus ciblée, incluant une concertation sur les politiques et des achats locaux, serait importante pour renforcer les capacités nationales.
63. Les membres du Conseil se sont demandés si la malnutrition chronique pourrait être réduite par des interventions menées sur trois mois et quels critères utiliser pour décider de l'ordre de priorité des activités compte tenu de l'insuffisance des financements. Ils ont

conseillé de faire une plus grande place à la prise en charge par le pays et de mieux aligner les interventions sur les efforts des administrations locales et des ONG internationales.

64. Dans sa réponse, le Secrétariat a expliqué comment l'expérience acquise durant plusieurs années de collaboration avec le Gouvernement avait été utilisée pour élaborer le projet de programme de pays, afin d'assurer l'harmonisation des activités du PAM avec celles du Gouvernement et d'autres acteurs humanitaires. Des interventions nutritionnelles d'une durée de trois mois avaient été prévues pour coïncider avec la saison de soudure conformément à la politique du PAM en matière de nutrition; l'unité chargée de la nutrition serait consultée pour vérifier ce point. Des activités conjointes de développement rural étaient planifiées avec la FAO et une stratégie de mobilisation de ressources était élaborée avec le soutien du Gouvernement. Compte tenu de l'engagement de financement, les activités seraient réalisées selon un certain ordre de priorité afin d'obtenir les meilleurs résultats.

---

## PORTEFEUILLE RÉGIONAL DE L'AFRIQUE AUSTRALE, ORIENTALE ET CENTRALE

65. Dans son tour d'horizon, le Directeur régional pour l'Afrique australe, orientale et centrale a fait observer qu'en dépit des améliorations récentes, la sécurité alimentaire pourrait se détériorer dans la corne de l'Afrique en 2011 par suite des désordres climatiques, éventualité qui avait amené le PAM et ses partenaires à établir des plans d'urgence. Le Gouvernement éthiopien avait fourni des informations sur le recouplement des différents mouvements de produits alimentaires, et il présenterait à ce propos un rapport final à la fin de l'année. La mise au point de systèmes améliorés de logistique et de suivi des vivres se poursuivait parallèlement à celle des modules de formation connexes. Le HCR et le PAM s'employaient à adapter leurs plans d'urgence pour pouvoir faire face aux mouvements éventuels de personnes déplacées au lendemain du référendum au Soudan; le PAM travaillait par ailleurs, en coopération avec les autres institutions ayant leur siège à Rome, à la gestion des risques de catastrophe. Les achats locaux, l'initiative Achats au service du progrès et le système de partage d'entrepôts produisaient des effets positifs sur les économies locales et permettaient au PAM de mettre au point des solutions locales au problème de la faim. Tout était mis en œuvre pour lutter contre la faim au moyen d'outils novateurs lorsque cela était possible: des programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation avaient été mis sur pied dans la moitié des pays de la région, tandis que se poursuivaient les activités de renforcement des capacités visant à améliorer les installations d'entreposage. Des démarches adaptées à la situation en vigueur étaient en cours d'élaboration pour compenser les carences en micronutriments, notamment à l'intention des enfants de moins de 2 ans, tandis que le soutien alimentaire offert aux patients sous thérapie antirétrovirale était étendu à 16 pays. Des partenariats étaient en cours d'établissement ou de renforcement avec la FAO, le Fonds international de développement agricole (FIDA), le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et d'autres organisations. Le Directeur régional a remercié les donateurs de leurs contributions et espérait pouvoir continuer de compter sur leur soutien.

## **Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours de l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 106650 (2008-2010) et réponse de la direction (2010/EB.2/15)**

### **Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement — Éthiopie 106650 (2010/EB.2/19)**

66. L'évaluation de l'IPSR 106650 en Éthiopie avait mis en relief non seulement la cohérence des démarches adoptées et la manière dont elles s'harmonisaient avec les politiques et les programmes gouvernementaux et les Objectifs stratégiques du PAM, mais aussi les interventions souples menées par le Programme pour faire face aux problèmes touchant à l'économie et aux changements climatiques. Cette souplesse était illustrée par l'augmentation d'échelle des opérations de secours, dont le nombre de bénéficiaires était passé de 1 million à 7 millions, de même que par le nouvel équilibre entre vivres et transferts monétaires dans le cadre de la composante Programme de protection sociale fondé sur des activités productives. Les composantes Secours, Protection sociale, et VIH et sida s'étaient révélées efficaces. S'agissant de la composante Supplémentation alimentaire ciblée, il convenait d'accorder davantage d'attention au renforcement des capacités de gestion des vivres et à l'amélioration du ciblage; en outre, la qualité de la diffusion de l'information aux femmes variait d'une composante à l'autre. Cependant, dans l'ensemble, l'IPSR était efficace. L'opération logistique dans la région Somali, sur le modèle des réseaux en roue, donnait de bons résultats. La principale entrave avait été l'inconstance des flux de ressources vers les bénéficiaires, si bien que certains ménages avaient eu recours à des stratégies de survie dangereuses. On était en train de donner suite aux recommandations issues de l'évaluation.
67. Le Conseil a accueilli avec intérêt l'exposé ainsi que les observations relatives à l'évaluation de la situation en Éthiopie et à l'augmentation budgétaire. Les membres du Conseil se sont réjouis de constater que l'insécurité alimentaire et la malnutrition avaient reculé, que le nombre de femmes occupant des postes de décision avait augmenté, et que l'action menée concordait avec les programmes gouvernementaux. Ils ont toutefois souligné qu'il fallait adopter des modalités d'exécution propres à réduire les retards et mettre en place des mécanismes de ciblage plus précis. Les membres du Conseil ont salué le système des réseaux en roue et exhorté le PAM à continuer d'innover, en lançant par exemple des projets relatifs aux transferts monétaires et aux bons d'alimentation lorsque les circonstances s'y prêtaient. Certains membres ont exprimé des réserves concernant l'évaluation de l'impact proposée, qui risquait de devenir ingérable si elle était entreprise à trop grande échelle, et il a été recommandé de veiller à ce que les interventions du PAM restent bien circonscrites au mandat de celui-ci. Les observateurs ont posé un certain nombre de questions détaillées concernant les modalités d'exécution, les erreurs d'inclusion, la nécessité d'instaurer des synergies et d'impliquer les autorités locales, et enfin l'amélioration des activités de suivi et d'évaluation.
68. L'augmentation budgétaire semblait appropriée, mais elle devait être assortie de mécanismes permettant d'éviter toute utilisation de l'aide à des fins douteuses et de mieux satisfaire à l'obligation redditionnelle. Certains membres étaient favorables à une poursuite des débats sur la stratégie d'intervention en cas de situation d'urgence et jugeaient préoccupante l'ampleur de l'augmentation budgétaire. Ils ont néanmoins admis que les opérations d'assistance alimentaire en Éthiopie contribuaient à stabiliser le pays et à le rendre plus autosuffisant. Un observateur a fait remarquer qu'il fallait prendre en charge les personnes exposées à l'insécurité alimentaire qui ne pouvaient prétendre à l'assistance offerte par le Gouvernement.

69. Le Directeur adjoint du PAM en Éthiopie a remercié le Conseil de ses observations et les donateurs de leurs contributions. Les nouvelles dispositions contractuelles arrêtées avec le Gouvernement aideraient à réduire les délais de livraison, et l'amélioration des systèmes de communication permettrait d'obtenir des rapports plus précis sur les résultats. Grâce aux plans établis en accord avec l'UNICEF, qui prévoyaient d'accroître le nombre de superviseurs, on parviendrait à réduire les erreurs d'inclusion; quant aux lignes directrices en matière de suivi et d'évaluation et d'évaluation des risques, elles étaient en cours d'examen. La Directrice adjointe a assuré aux membres du Conseil que le PAM n'avait pas, en réalité, entériné la séparation opérée par le Gouvernement entre les catégories de bénéficiaires en faisant une distinction entre les besoins liés à la survie et les besoins en rapport avec les moyens de subsistance. Enfin, les questions liées aux changements climatiques étaient prises en considération, ainsi que l'illustraient le projet MERET (Gestion des ressources environnementales visant à favoriser la transition vers des moyens de subsistance durables) et les programmes d'assurance contre les intempéries.

### **Projets de programmes de pays — Zambie 200157 (2011-2015) (2010/EB.2/17)**

70. S'agissant du projet de programme de pays Zambie 200157, les membres du Conseil ont observé que ce programme contribuerait, en harmonie avec les programmes gouvernementaux et le Programme des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD), à améliorer la productivité agricole et à réduire le coût économique de la faim, et ils ont exhorté le PAM à s'efforcer d'élargir la base des donateurs en s'adressant plus particulièrement au secteur privé. Des questions ont été posées concernant la participation de l'Unité chargée de la problématique hommes-femmes au processus de programmation et l'ampleur de la contribution gouvernementale. Le PAM a été engagé à élargir ses modalités d'achat local et à transposer à une plus grande échelle les projets relatifs aux transferts monétaires et aux bons d'alimentation ainsi qu'au renforcement des capacités. Certains craignaient toutefois que les ressources disponibles ne soient insuffisantes, et des membres ont recommandé de prêter davantage d'attention aux questions culturelles lors de la planification des interventions d'assistance alimentaire. Compte tenu des prévisions concernant des inondations dans la vallée du Zambèze, il a été vivement recommandé d'amorcer une coordination avec les autorités du Zimbabwe voisin afin d'élaborer des stratégies pour affronter la situation. Des éclaircissements ont été demandés concernant les aspects nutritionnels de l'alimentation scolaire, la définition du degré de priorité des composantes, la coordination avec les autres organismes et la stratégie de transfert des responsabilités. Certains membres ont instamment engagé le PAM à veiller à ce que les personnes indigentes vivant dans des zones reculées soient prises en compte par les projets d'assistance.
71. Le Directeur de pays a remercié les membres du Conseil de leurs observations, faisant observer qu'il avait fallu rendre compte plus brièvement, pour des raisons d'espace, de la composante Problématique hommes-femmes de l'opération; les facteurs culturels seraient davantage pris en compte dans la version révisée du programme de pays, dans laquelle on insisterait en outre davantage sur les achats locaux. Le PAM participait à l'initiative Unis dans l'action, qui concordait pleinement avec les priorités gouvernementales. Les travaux visant à renforcer les capacités se poursuivaient, et le bureau de pays coopérait déjà avec des organismes des Nations Unies et des gouvernements à l'établissement de plans d'urgence et de procédures de gestion des risques pour l'ensemble du bassin du Zambèze. Le système d'entrepôts agréés aidait à rapprocher les petits exploitants agricoles des marchés et il avait des effets bénéfiques sur le contrôle de la qualité; la bourse des produits agricoles de la Zambie constituait un mécanisme de coordination utile dans ce contexte. L'on s'efforçait de conclure des partenariats avec le secteur privé lorsqu'ils étaient de nature

à catalyser les effets et à favoriser le transfert des responsabilités. L'Unité chargée de la problématique hommes-femmes participait à la planification de tous les programmes afin de veiller à ce que les questions touchant l'égalité des sexes y soient systématiquement prises en compte.

### **Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Mozambique 104460 (2007-2010) (2010/EB.2/20)**

72. S'agissant de l'augmentation budgétaire pour le programme de pays Mozambique 104460, les membres ont approuvé l'objectif consistant à aider le Gouvernement à devenir plus autosuffisant face aux problèmes liés à la faim et à la nutrition, et ils ont encouragé le PAM à œuvrer en vue de transférer rapidement les responsabilités concernant la composante Alimentation scolaire. Certains ont toutefois été soucieux de constater que le système d'école pratique d'agriculture et de vie réservée aux jeunes était en train d'être supprimé.
73. La Directrice de pays a fait observer que des approches multisectorielles étaient adoptées lorsque les circonstances s'y prêtaient, mais que les autorités du pays avaient demandé au PAM de poursuivre pendant un an le programme d'alimentation scolaire, afin de leur donner le temps de renforcer encore les capacités nécessaires au transfert des responsabilités. Dans la mesure du possible, le programme d'alimentation scolaire serait couplé avec des achats locaux. En réponse à une question concernant l'orientation du programme de pays et celle de l'IPSR, la Directrice de pays a précisé que le programme de pays s'occupait de la malnutrition chronique et l'IPSR de la malnutrition aiguë, si bien qu'il n'y avait pas chevauchement entre les deux mandats.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement – République démocratique du Congo 200167 (2010/EB.2/21)**

74. Le Conseil a approuvé l'IPSR République démocratique du Congo 200167, notant qu'il était urgent d'augmenter le nombre des donateurs afin d'assurer un financement suffisant. Les membres du Conseil ont observé que l'accent placé sur le développement, qui était essentiel pour aider les populations à s'échapper à la pauvreté chronique, risquait de nuire aux objectifs fixés dans le domaine des secours d'urgence; ils ont souligné qu'il fallait trouver des options durables en matière de lutte contre la faim et de nutrition. Les membres ont également recommandé de veiller de plus près aux détails des propositions touchant le transfert des responsabilités. Les observateurs ont formulé des commentaires détaillés concernant la nécessité de bien cerner les enseignements tirés, les problèmes de ciblage, le nombre des bénéficiaires, la taille des rations destinées aux personnes de retour chez elles, le risque de dérive subreptice de la mission, le ratio entre coûts d'appui et coûts des produits alimentaires, et l'externalisation des activités de suivi et d'évaluation.
75. Le Directeur de pays a fait observer que plusieurs des préoccupations du Conseil avaient pour origine la situation sur le terrain. En effet, de nombreuses régions échappaient au contrôle des autorités gouvernementales; l'accès des secours humanitaires était gravement entravé par les considérations sécuritaires dans les secteurs très étendus où des groupes armés se livraient sans cesse à des actes de violence prenant souvent pour cible les femmes; en outre, les prix des denrées alimentaires et les coûts du transport étaient très élevés en raison de l'insécurité et de l'absence de réseau routier, qui restreignaient les options en matière de livraison de l'aide. En réponse à des observations précises, le Directeur de pays a noté que: i) des options concernant les bons d'alimentation étaient à l'étude; ii) les projets faisant intervenir des transferts monétaires étaient à éviter en raison de l'insécurité; iii) en fonction du secteur concerné, l'insécurité alimentaire pouvait être liée

soit à la disponibilité des vivres, soit à l'accès à ceux-ci; iv) même si aucun effort n'était épargné pour protéger les femmes, cette tâche était extrêmement difficile sur un territoire de 2,3 millions de kilomètres carrés; v) il était difficile d'assurer l'équilibre entre hommes et femmes parmi les membres du personnel en raison du caractère dangereux des postes à pourvoir dans le pays, postes qui, de surcroît, ne prévoyaient pas la présence de la famille; vi) des enseignements avaient été tirés et appliqués, mais la situation sur le terrain évoluait rapidement; vii) le HCR était la principale source de recensement du nombre des réfugiés, et, compte tenu de la situation en République démocratique du Congo, ce chiffre ne pouvait guère être plus précis; viii) la nécessité de prévoir des escortes militaires pour les convois humanitaires représentait un gros obstacle; ix) les achats locaux constituaient sans aucun doute un objectif louable, mais dans la réalité, les excédents étaient strictement localisés et les coûts de livraison pouvaient être extrêmement élevés, ce qui expliquait le déséquilibre apparent entre les coûts d'appui et les coûts des produits alimentaires; x) grâce à de nouvelles modalités de distribution, l'on prévoyait, conformément aux plans établis, de prendre en charge davantage d'enfants âgés de moins de 2 ans. Le Directeur de pays a conclu en exprimant sa reconnaissance aux donateurs pour les contributions reçues.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement – Zimbabwe 200162 (2010/EB.2/22)**

76. S'agissant de l'IPSR Zimbabwe 200162, les membres du Conseil ont approuvé le passage à l'assistance alimentaire, manifesté par la mise en œuvre de projets faisant intervenir des transferts monétaires et des bons d'alimentation à hauteur du quart de l'activité de l'intervention, et ils ont demandé un complément d'information sur l'approche retenue pour le transfert des responsabilités proposé, de même que pour la séparation entre les catégories de personnes chroniquement exposées à l'insécurité alimentaire et celles en souffrant dans le cadre d'une situation d'urgence. Les membres du Conseil se sont également dits encouragés par la place accordée aux solutions durables aux problèmes liés à la faim et à la nutrition, ainsi que par l'approche coordonnée adoptée par le PAM, le Gouvernement et les partenaires. Ils se sont en revanche dits préoccupés par les propositions visant à solliciter un financement au niveau des modules: en effet, ceux-ci n'ayant pas de personnalité juridique, les donateurs risquaient de perdre la maîtrise de leurs contributions. Des éclaircissements ont été demandés quant aux modalités envisagées pour le renforcement des capacités. Certains membres se sont inquiétés du fait que le budget de 251 millions de dollars paraissait peu réaliste à la lumière des perspectives de financement. Des observateurs ont mis en garde contre l'empiètement des interventions de la FAO et d'autres organismes, et ils ont demandé des éclaircissements sur l'analyse de la sécurité alimentaire et les chiffres retenus comme objectifs pour le soutien aux personnes sous thérapie antirétrovirale.
77. Le Directeur de pays a fait observer qu'un système efficace de consultation était en place et que, grâce aux réunions mensuelles avec les partenaires, l'on obtenait une coordination solide ainsi que des mises à jour régulières des informations. Le bureau de pays et le Coordonnateur résident étaient convenus que le financement au niveau des modules n'était ni viable ni acceptable. La réduction d'échelle des opérations par suite des évaluations était bien engagée, et le Directeur de pays était convaincu que l'ampleur du budget opérationnel proposé était justifiée. L'analyse de la sécurité alimentaire avait pris en compte toutes les données disponibles, y compris les chiffres fournis par le Comité d'évaluation de la vulnérabilité au Zimbabwe. Les interventions relatives aux transferts monétaires et aux bons d'alimentation seraient élargies dans la mesure des fonds disponibles. Le PAM travaillait de concert avec la FAO et l'UNICEF à l'élaboration d'un module de la sécurité alimentaire: la coordination était excellente et l'on pouvait exclure tout empiètement

involontaire. La composante VIH et sida se prêtait certes à des améliorations, mais la qualité des services était en progrès; le PAM était membre du module de la santé, lequel avait entrepris d'adopter de nouvelles modalités de ciblage afin d'améliorer l'identification des bénéficiaires.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DU PAM DANS LA RÉGION DU SOUDAN

78. En introduction, le Directeur régional du PAM au Soudan a rappelé deux atteintes récentes à la sécurité: l'enlèvement des membres de l'équipage d'un hélicoptère qui travaillaient avec le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies, toujours retenus en otages et, dans le Darfour-Nord, l'enlèvement des occupants d'une camionnette, qui avaient été relâchés. Il a poursuivi en prenant acte de l'appui apporté par le Conseil à l'action du PAM au Soudan et a rendu hommage au dévouement du personnel du PAM travaillant dans ce pays, expliquant qu'en dépit des difficultés, le PAM était parvenu à venir en aide aux bénéficiaires dans toutes les régions sans faire appel aux moyens aériens d'urgence, et avait réussi à réduire les coûts d'environ 30 pour cent. Près de 30 millions de dollars sur les économies réalisées avaient été utilisés pour appuyer le programme mis en œuvre au Tchad.
79. La situation humanitaire au Darfour restait très complexe, les difficultés d'accès et les menaces d'enlèvement rendant le suivi difficile. Le PAM, qui avait chargé des ONG d'un grand nombre de distributions, assurait désormais directement les distributions pour moins de 250 000 bénéficiaires, contre 1,5 million au printemps 2009. Sur la base des résultats des évaluations de la sécurité alimentaire, il avait été décidé de réduire de 50 pour cent les rations d'urgence au Darfour, tout en développant l'alimentation scolaire, les activités VCT et Vivres pour la création d'avoirs (VCA). Le PAM avait entrepris de vérifier et de mettre à jour toutes ses listes de personnes déplacées bénéficiaires et comptait achever ce travail en 2011. Dans le contexte des récoltes excellentes attendues au Nord-Soudan et au Sud-Soudan, il s'employait à rationaliser ses opérations et à développer les filets de protection sociale tout en réduisant les distributions générales de vivres.
80. Dans l'est du Soudan, où les taux de dénutrition étaient les plus élevés du pays, les pouvoirs publics commençaient à prendre la responsabilité d'un grand nombre d'activités. Le PAM s'orientait vers des interventions plus techniques, tout en continuant à assurer l'alimentation des réfugiés, les activités VCA et VCT et l'expérimentation de programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation. Dans les "Trois régions", le PAM venait en aide aux personnes déplacées essentiellement au moyen de distributions générales de vivres, avec quelques activités VCT lorsque c'était possible. Il était prévu de mettre en place un programme de bons d'alimentation à l'intention de 1,2 million de personnes déplacées et de paysans locaux dans le Darfour-Nord. Au Sud-Soudan, le Gouvernement s'impliquait de plus en plus dans les programmes mis en place à l'initiative du PAM. Ce dernier cherchait à nouer de nouveaux partenariats avec des ONG dans cette région afin qu'elles appuient son action en faveur de la nutrition des enfants de moins de 2 ans, de l'alimentation scolaire et du renforcement des capacités des homologues au sein des pouvoirs publics. Dans la perspective du référendum de janvier 2011, le PAM avait établi des plans d'intervention d'urgence à partir de l'hypothèse la plus pessimiste, c'est-à-dire celle prévoyant 1,5 million de personnes déplacées. Le PAM comptait faire appel au mécanisme de préfinancement pour stocker des vivres dans ses plates-formes et prépositionner un mois de rations aux avant-postes. Le nombre de bénéficiaires qu'il était prévu de secourir dans le cadre de l'opération d'urgence pour 2011 avait été ramené de 10,7 millions à 6,5 millions.

## Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600 et réponse de la direction (2010/EB.2/23)

81. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence 107600, indiquant qu'au Darfour, le PAM avait accompli des prouesses puisqu'il avait porté secours à 96 pour cent des bénéficiaires prévus, alors que l'opération n'avait été financée qu'à hauteur de 78 pour cent, et en dépit de l'expulsion des ONG de la zone. Ce succès avait été obtenu grâce au financement anticipé et à la capacité du PAM de remplacer les ONG au pied levé, mais l'opération avait coûté cher, ce qui avait empêché le PAM d'exécuter d'autres programmes pourtant planifiés. L'évaluation des résultats de l'opération d'urgence se heurtait à l'utilisation d'indicateurs en usage au PAM qui n'étaient pas adaptés à la situation. L'inclusion ou l'exclusion erronées de bénéficiaires s'expliquaient par le fait que les listes n'étaient plus à jour et que la sécurité alimentaire de certaines personnes auparavant déplacées s'était améliorée parce que celles-ci avaient réussi à mettre en place de nouveaux moyens de subsistance. Les évaluateurs ont relevé que les communautés s'opposaient à la vérification du statut des bénéficiaires, considérant que celle-ci menaçait la cohésion sociale au sein des camps de personnes déplacées et aux alentours. L'opération d'urgence était coûteuse en raison de l'environnement difficile, des distances et des risques liés à la sécurité; quoi qu'il en soit, le PAM avait réduit les coûts.
82. Résumant la réponse de la direction aux recommandations issues de l'évaluation, le Secrétariat a indiqué que le PAM augmenterait l'assistance qu'il apportait aux plus vulnérables, principalement dans le cadre de distributions générales de vivres, et qu'il s'emploierait à accroître les avoirs, à développer l'alimentation supplémentaire et à réduire sa participation aux distributions directes.
83. Le Conseil a bien accueilli cette évaluation et les efforts déployés par le Secrétariat pour apporter une réponse aux questions soulevées. Il s'est félicité des excellents résultats obtenus par le PAM au Soudan, y compris sur le plan de la vérification des bénéficiaires, alors qu'il devait faire face à une situation très difficile. Les réductions de coûts étaient particulièrement impressionnantes, et les membres espéraient constater des efforts et des résultats analogues dans d'autres pays d'intervention du PAM. Les membres ont demandé des éclaircissements en ce qui concerne la diminution du nombre de bénéficiaires, souhaitant savoir en particulier dans quelle mesure celle-ci reflétait un transfert de responsabilités aux mains du Gouvernement et d'autres partenaires. Sans pour autant mettre en doute les mérites de la pérennisation et de l'efficacité, certains membres ont demandé si les réductions de coûts avaient eu une incidence sur la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Les activités du PAM dans les zones qui ne n'étaient plus en crise devaient être axées sur l'appui au développement local. Les membres ont souligné l'importance du mécanisme de financement anticipé récemment approuvé pour permettre au PAM d'apporter au moment voulu une aide alimentaire aux populations touchées.
84. Les membres ont souhaité savoir comment le système de suivi de la sécurité alimentaire était utilisé pour éviter les inclusions et exclusions erronées, et comment d'autres modalités d'assistance, y compris le renforcement des transferts monétaires et des distributions de bons d'alimentation, pouvaient être utilisées pour répondre aux besoins. Il a été suggéré qu'à l'avenir, les évaluations approfondissent les questions de protection et de problématique hommes-femmes et proposent une comparaison des rapports coût-efficacité respectifs des activités alimentaires et non alimentaires.
85. En réponse à ces observations, le Directeur régional a réaffirmé que le PAM était déterminé à améliorer le ciblage; il a précisé que le système de suivi de la sécurité alimentaire comprenait une enquête trimestrielle sur les ménages dont les résultats étaient utilisés pour déterminer la ration alimentaire, et indiqué que la réduction de la ration n'avait

pas eu d'incidence sur la sécurité alimentaire. D'excellentes récoltes avaient contribué à faire baisser le nombre de bénéficiaires. Le PAM comptait acheter 100 000 tonnes de sorgho au Soudan, ce qui permettrait d'économiser jusqu'à 20 pour cent sur les coûts de transport; l'utilisation des bons, lorsqu'elle était possible, contribuerait à abaisser les coûts encore davantage. Les réductions de coûts étaient également imputables à l'amélioration de l'efficacité des ONG partenaires, qui avaient notamment moins fait appel à du personnel international; au Soudan, le PAM lui aussi s'efforçait de pourvoir le plus de postes possible par voie de recrutement national.

86. La Directrice du Bureau de l'évaluation a confirmé que la recommandation tendant à réduire les rations, qui avait été proposée comme alternative à la validation des listes de bénéficiaires, n'était plus d'actualité. Le Bureau avait prévu d'établir une note d'information sur les questions de protection, de sorte qu'à l'avenir, les équipes d'évaluation soient en mesure d'approfondir ce sujet. Le rapport d'évaluation complet fournissait de plus amples informations sur les questions liées à la problématique hommes-femmes.

## PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE

87. Le Directeur régional a présenté l'intervention d'urgence menée par le PAM pour faire face aux inondations au Pakistan. En août 2010, celle-ci avait permis de venir en aide à 3 millions de bénéficiaires, chiffre qui était passé à 6 millions en septembre. Par la suite, le Programme s'était surtout employé à reconstituer les moyens de subsistance et à faciliter la réintégration socioéconomique des victimes, en continuant de prêter secours à 1,3 million d'entre elles et en distribuant des aides au retour à environ 6 millions de personnes en novembre 2010. Les bénéficiaires avaient besoin d'assistance pour reconstruire leurs villages et leurs infrastructures. En plus des victimes des inondations, le PAM venait également en aide à environ 1,3 million de personnes déplacées, principalement au nord-ouest du Pakistan.
88. Ailleurs dans la région, le Gouvernement philippin dirigeait l'intervention mise en place à la suite du typhon, le PAM se chargeant de la distribution de riz, de biscuits à haute teneur énergétique, d'embarcations et de générateurs. Au Myanmar, après le cyclone, l'assistance avait pris la forme d'une IPSR et d'une nouvelle opération d'urgence; le Programme avait mis en place des plateformes logistiques pour apporter son concours à d'autres organismes humanitaires. Les évaluations avaient fait apparaître qu'il faudrait porter le nombre de bénéficiaires à 200 000 personnes. Une éruption volcanique et un tremblement de terre avaient provoqué le déplacement de 300 000 personnes en Indonésie, où l'assainissement et la santé étaient les principales sources de préoccupation. Le Gouvernement avait efficacement fourni une assistance alimentaire et demandé au PAM un appui logistique et des suppléments nutritionnels pour les enfants. Le Programme avait également mis en place des plateformes humanitaires et des installations mobiles de stockage.
89. Le Bureau régional pour l'Asie prévoyait d'axer ses opérations sur la planification préalable des secours et des interventions en cas d'urgence, et notamment de parachever un plan de préparation pour l'Asie et le Pacifique. L'objectif était de mettre sur pied des plateformes logistiques très rapidement après le déclenchement d'une crise, au moyen d'activités telles que la formation à l'appui logistique en situation de crise ou la réalisation d'un exercice de gestion des catastrophes utilisant une simulation testée en Indonésie. Quatre nouvelles stratégies de pays devaient être présentées pour la région en 2011.

## **Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal et réponse de la direction (2010/EB.2/24)**

### **Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Népal 100930 (2002–2010) (2010/EB.2/27)**

### **Interventions prolongées de secours et de redressement – Népal 200152 (2010/EB.2/28)**

90. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal. Les activités étaient allées tout à fait dans le sens des priorités nationales et des besoins de la population jusqu'en 2008, mais le PAM devait dorénavant se réadapter aux besoins liés au redressement post-conflit, en particulier en s'alignant davantage sur la stratégie de mutation définie par le Gouvernement. Le PAM pâtissait de l'absence d'un financement pluriannuel, lequel était nécessaire pour mettre en œuvre des activités de reconstitution des moyens de subsistance. L'équipe d'évaluation avait constaté que le travail réalisé par le Programme en matière de nutrition n'avait pas été exploité au mieux, et qu'il aurait été préférable de trouver des synergies pour les bénéficiaires de plusieurs programmes plutôt que de chercher à empêcher les bénéficiaires de prendre part à plusieurs activités. Les opérations du PAM avaient été perturbées par des conflits, des troubles civils, des grèves et des difficultés d'accès, autant d'obstacles à une mise en œuvre efficiente et rapide. Les activités VCT avaient permis d'obtenir des effets directs supérieurs aux attentes, et les mesures prises par le PAM, les partenaires et le Gouvernement pour renforcer les capacités dans le domaine de l'analyse de la sécurité alimentaire avaient donné de bons résultats. La participation des femmes avait été inégale selon les activités, mais l'appui scolaire accordé aux filles s'était révélé positif.
91. Le Secrétariat a indiqué que les recommandations issues de l'évaluation avaient été intégrées dans le projet de stratégie de pays, lequel était presque terminé, et que les activités du PAM et les actions du bureau de pays étaient actuellement améliorées en conséquence.
92. Le Directeur régional a ensuite présenté l'augmentation budgétaire relative au programme de pays pour le Népal, qui aurait pour effet de prolonger celui-ci d'un an afin de l'aligner sur les cycles de planification du Gouvernement et le PNUAD. Une nouvelle IPSR avait été élaborée afin de réagir à l'instabilité politique persistante et aux hausses constantes des prix des produits alimentaires, qui avaient conduit à une augmentation de 14 pour cent de la proportion de personnes en situation d'insécurité alimentaire par rapport à 2008. L'intervention ciblait les régions les plus touchées.
93. Le Conseil a accueilli favorablement les constatations de l'équipe d'évaluation et la réponse de la direction. L'élargissement par le Gouvernement de ses propres activités d'alimentation scolaire était jugé positif, mais des inquiétudes étaient exprimées quant à la durabilité de certaines réalisations du programme de pays. Les membres ont approuvé le renforcement des moyens de subsistance de la population et la composante monétaire importante prévus dans le programme de pays, mais ils se sont demandé si la production nationale d'aliments était suffisante pour introduire, comme l'envisageait le Secrétariat, des activités Achats au service du progrès et un programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale. Ils ont encouragé le PAM à continuer de rechercher des moyens de produire localement des biscuits enrichis et d'accroître les capacités de production sur place.

94. S'agissant de l'IPSR, les membres du Conseil ont noté qu'il avait été tenu compte des recommandations de l'évaluation et des politiques du Gouvernement, en particulier au regard des efforts de réduction de la malnutrition chronique. En revanche, ils ont fait part de leur inquiétude quant à certains indicateurs de résultats. Ainsi, l'objectif consistant à ce que 80 pour cent des postes de décision soient occupés par des femmes paraissait trop ambitieux, alors que l'effet direct recherché en matière de malnutrition infantile ne le semblait pas assez. Compte tenu de la fréquence des catastrophes dans le pays, les membres ont recommandé de privilégier la gestion des risques et la planification des interventions d'urgence. Certains membres ont également estimé que l'accent mis sur l'assistance alimentaire pouvait freiner le développement des marchés et l'amélioration de la gouvernance, et ont encouragé le PAM à recourir aux transferts monétaires chaque fois que possible. Concernant la composante Nutrition, le Programme devait indiquer clairement quels produits étaient distribués, de façon à pouvoir mesurer et comparer leurs effets respectifs. Il a également été noté que, selon les évaluateurs, certaines occasions de réaliser des synergies entre le programme de pays et les activités de l'IPSR n'avaient pas été saisies. Des informations ont été demandées concernant la participation des minorités ethniques aux activités du PAM au Népal.
95. La Directrice du PAM au Népal a assuré aux membres du Conseil que le bureau de pays veillait, dans ses efforts visant à accroître les achats locaux, à ne pas pousser les prix à la hausse, surtout dans les zones faiblement excédentaires. À la suite de mauvaises récoltes, le Gouvernement avait, par exemple, demandé au PAM de ne pas acheter de riz localement. Étant donné que les femmes constituaient la majeure partie de la main-d'œuvre agricole, il importait de les inclure en priorité dans toutes les activités en faveur du développement local et dans l'ensemble des procédures de prise de décisions. Le PAM cherchait à adopter une approche davantage axée sur le développement et à renforcer les capacités; des efforts étaient consentis pour transférer progressivement au Gouvernement les moyens importants dont disposait l'équipe de pays du PAM en matière de suivi et d'évaluation de la sécurité alimentaire, et le PAM avait détaché un cadre auprès de la Commission nationale de planification pour favoriser le dialogue sur les orientations à adopter. Des fonds provenant d'une subvention accordée par la Banque mondiale au Ministère du développement local avaient été transmis au Programme, afin de lui permettre de les utiliser dans le cadre d'activités VCA. Par ailleurs, le bureau de pays cherchait à adapter ses activités à la situation des minorités, par exemple dans les cas où ces dernières ne possédaient pas de terres. L'instabilité politique persistante perturbait la coordination des activités aux niveaux local et national, en particulier quand les budgets nationaux n'étaient pas approuvés ou utilisés en temps voulu. Le bureau de pays prévoyait de collaborer plus étroitement avec des ONG et d'autres organismes des Nations Unies, afin notamment d'accroître la production de cultures de base en coopération avec la FAO ou encore de rechercher d'autres sources de revenus de façon à mettre les populations à l'abri du besoin, par la production de plantes médicinales par exemple.

### **Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Programme de pays Bangladesh 104100 (2007–2010) (2010/EB.2/25)**

96. Le Directeur régional a présenté l'augmentation budgétaire destinée à mettre le programme de pays pour le Bangladesh en phase avec le PNUAD. Ce programme de pays comportait la composante distribution d'espèces la plus importante du PAM (30 millions de dollars), et offrait un modèle dont il était possible de tirer des enseignements. Le programme portait principalement sur la nutrition et l'appui fourni au Gouvernement dans le cadre des activités d'alimentation scolaire et de protection sociale.

97. Le Conseil a approuvé l'augmentation à l'issue d'un bref échange de vues qui a mis en lumière le partenariat très efficace noué entre le PAM et le Gouvernement bangladais.

### **Augmentations budgétaires pour des activités de développement – Projet de développement République démocratique populaire lao 100781 (2010/EB.2/26)**

98. L'augmentation budgétaire visait à mettre le projet de développement mené en République démocratique populaire lao axé sur l'alimentation scolaire, en adéquation avec le PNUAD. Le Gouvernement était en train de prendre les rênes du projet d'alimentation scolaire du PAM avec l'aide de fonds fournis par la Banque mondiale au titre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Le PAM fournirait un soutien technique et appuierait le renforcement des capacités, et il lancerait des projets d'alimentation scolaire dans de nouvelles zones afin d'aider le Gouvernement à étendre son programme à l'ensemble du pays. Le bureau de pays prévoyait d'intégrer tous ses projets dans la stratégie de pays de la République démocratique populaire lao de 2011.
99. Le Conseil a approuvé l'augmentation à l'issue d'un bref débat à l'occasion duquel il a salué le lien établi avec les financements alloués au titre de l'Initiative pour l'accélération de l'éducation pour tous. Le Directeur régional a précisé que les bénéficiaires adultes du projet étaient les membres de la famille des enfants recevant des rations à emporter ainsi que les parents et d'autres personnes qui avaient aidé à construire des cantines scolaires et des installations de stockage utilisées pour le programme.
100. Le Secrétariat a attiré l'attention du Conseil sur le fait que le Bangladesh et la République démocratique populaire lao constituaient des exemples à suivre en matière de transfert des responsabilités, les deux gouvernements ayant élaboré leurs propres programmes d'alimentation scolaire et de protection sociale à partir de ceux du PAM.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement – Pakistan 200145 (2010/EB.2/29)**

101. Dans sa présentation, le Directeur régional du PAM en Asie a fait observer que le PAM envisageait d'utiliser divers outils au Pakistan (secours alimentaires d'urgence, activités de relèvement en faveur des personnes déplacées et appui scolaire, activités VCT et programmes appuyés par des transferts monétaires afin de stimuler les marchés locaux et de promouvoir le redressement) pour lutter contre l'insécurité alimentaire grave et chronique et renforcer la stabilité sociale. À moyen terme, le but était d'intégrer dans l'IPSR l'opération d'urgence mise en place à la suite des inondations, en employant les modalités de ciblage et d'assistance les plus appropriées.

⇒ *Intervention de Mme Valérie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence*

102. La Directrice exécutive a présenté l'invitée d'honneur, Mme Valérie Amos, Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordinatrice des secours d'urgence du système des Nations Unies, qui joue un rôle de premier plan pour ce qui est de la direction des opérations humanitaires menées par les organismes des Nations Unies. La Directrice exécutive a félicité Mme Amos pour son intégration rapide dans le système des Nations Unies, qui lui avait déjà permis de se rendre sur des lieux touchés par des crises au Pakistan, au Niger et au Soudan. Mme Amos a évoqué les grosses difficultés auxquelles la communauté humanitaire devait faire face, comme celles liées à l'urbanisation, à la croissance démographique, aux migrations, aux changements climatiques et aux situations

d'urgence prolongées. Dans ce contexte, elle a souligné que la communauté humanitaire devait se concentrer sur les crises de très grande ampleur, les catastrophes liées à l'environnement et les crises à évolution lente qui se produisaient dans bon nombre de régions du monde en situation d'insécurité alimentaire. En outre, elle a évoqué trois domaines dans lesquels elle entendait s'investir tout particulièrement dans le cadre de ses nouvelles fonctions: i) mise en œuvre – s'assurer non seulement que les interventions étaient rapidement menées, mais aussi qu'une attention suffisante était accordée à la préparation préalable et à la gestion des risques; ii) sensibilisation – apporter un soutien financier, mais aussi contribuer à la réflexion sur les politiques et à la mise en place d'un groupe d'appui international en faveur de l'action humanitaire; iii) gestion du Bureau de la coordination des affaires humanitaires – administrer énergiquement le Bureau et veiller à ce que son personnel ait les compétences voulues, donner l'assurance aux donateurs et aux partenaires que la coordination était efficace.

103. Le Conseil a remercié la Secrétaire générale adjointe de son intervention. Des membres lui ont demandé s'il existait selon elle des failles perceptibles dans le système actuel, faisant observer qu'il fallait trouver des moyens de s'attaquer aux problèmes posés par les crises prévisibles et la vulnérabilité en accentuant la réduction des risques de catastrophe et en améliorant la préparation préalable, ainsi qu'en donnant aux communautés les moyens de faire face aux chocs. Le Conseil attendait avec intérêt de pouvoir débattre des questions évoquées, notamment dans le cadre du Comité de la sécurité alimentaire mondiale. Il est convenu à l'unanimité que les activités humanitaires devraient toujours être caractérisées par l'impartialité et l'indépendance vis-à-vis de toute influence politique.
104. Répondant aux observations des membres du Conseil, Mme Amos a noté que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, la FAO et d'autres organismes des Nations Unies étudiaient les possibilités de renforcer la coordination dans le cadre du système d'action groupée et de réformer le modèle humanitaire actuel. Pour faire face aux crises prolongées, il fallait trouver les moyens de renforcer la préparation préalable, la gestion des risques et les capacités en faisant appel à des sources de financement telles que le Fonds central pour les interventions d'urgence. La Secrétaire générale adjointe a vivement engagé le PAM à être à l'écoute des idées formulées par son personnel de terrain, et à veiller à ce qu'il dispose toujours des capacités nécessaires pour répondre rapidement et de manière proportionnée aux nouveaux besoins et pour appuyer l'action des organismes des Nations Unies grâce à ses capacités dans des domaines spécialisés, comme la logistique.
105. Au sujet du Pakistan, les membres du Conseil ont constaté l'ampleur des problèmes rencontrés et engagé tous les donateurs à verser des contributions pour assurer la continuité des opérations. Ils ont salué l'efficacité du travail effectué dans le pays par le personnel du PAM et celui de ses partenaires. La coordination, le caractère novateur, la diversification et la flexibilité de l'IPSR ainsi que son harmonisation avec les politiques gouvernementales ont également été salués. De manière générale, les membres du Conseil appuyaient l'idée de fusionner l'opération d'urgence et l'IPSR, tout en recommandant cependant de mener de vastes consultations avec les parties prenantes et les bénéficiaires afin de veiller à ce que le programme obtenu réponde aux besoins en matière de secours et de redressement à plus long terme. Certains membres du Conseil ont demandé des éclaircissements sur la stratégie de transfert des responsabilités et le calendrier correspondant et sur la part de l'assistance allouée aux différentes composantes. Parallèlement, ils ont recommandé d'améliorer les évaluations des besoins de façon à réduire autant que possible les erreurs d'inclusion ou d'exclusion, à étendre les interventions utilisant des transferts monétaires et des bons d'alimentation et à dûment renforcer les capacités. Plusieurs membres ont recommandé de classer les composantes selon un ordre de priorité en prévision

d'éventuelles restrictions de financement. Dans un souci d'impartialité, il a été proposé de confier les analyses de la vulnérabilité et l'enregistrement des bénéficiaires à des organismes non gouvernementaux. Il a également été suggéré d'accorder plus d'attention à la problématique hommes-femmes et à la préparation aux catastrophes. Les membres ont pris note du fait qu'il fallait prendre en charge de manière équitable toutes les zones d'intervention. Les pertes de récoltes liées aux inondations s'étaient révélées préoccupantes: il fallait disposer de semences pour les récoltes de mars 2011 afin d'éviter la résurgence de l'insécurité alimentaire. Plusieurs délégations se sont engagées à continuer d'appuyer les opérations du PAM au Pakistan.

106. Le Directeur du PAM au Pakistan a remercié les membres du Conseil de leurs observations et de leurs félicitations adressées au personnel du Programme. Il a fait remarquer que le PAM co-présidait le programme de pays unique mis en œuvre dans le domaine de la gestion des risques de catastrophe, qui visait à renforcer les capacités nationales en faisant fond sur l'expérience acquise, à la suite des récentes inondations par exemple. Le PAM était en train d'élaborer, en collaboration avec ses partenaires, une feuille de route pour le redressement puis le transfert des responsabilités: une attention particulière était accordée à la nutrition et à la diversité du régime alimentaire associées à un appui sanitaire et scolaire, ainsi qu'aux moyens de subsistance susceptibles de renforcer la sécurité alimentaire. Les interventions relevant de l'alimentation scolaire étaient essentielles pour inverser la tendance à la baisse des taux de scolarisation et contribuer à l'élaboration d'un nouveau dispositif gouvernemental. Le ciblage reposait sur une analyse indépendante des besoins, qui pondérait au mieux les risques d'erreur d'exclusion et d'inclusion; aucun lien n'était établi avec les chiffres du Gouvernement. Le directeur de pays a fait observer que les réserves alimentaires perdues par les ménages lors des inondations allaient entraîner de grosses dépenses au titre des produits alimentaires en raison des achats supplémentaires qu'il faudrait effectuer, et que l'inflation des prix était un risque connexe. Des analyses des marchés étaient en cours dans le but de mettre en œuvre des programmes faisant intervenir des transferts monétaires et des bons d'alimentation le cas échéant. L'accent avait été mis sur les interventions d'ordre alimentaire, compte tenu du fait que les programmes relatifs aux transferts monétaires ne permettaient pas de répondre aux besoins nutritionnels essentiels: l'objectif du bureau de pays était d'utiliser les bons outils aux bons endroits. Le PAM s'employait à renforcer les capacités de 40 de ses partenaires, en particulier des ONG locales qui disposaient d'importants moyens pour travailler auprès des communautés mais avaient parfois besoin d'un appui dans les domaines de la structure organisationnelle ou des contrôles.

### **Interventions prolongées de secours et de redressement – Sri Lanka 200143 (2010/EB.2/30)**

107. S'agissant du Sri Lanka, le Directeur régional pour l'Asie a fait observer que 25 000 personnes déplacées vivaient toujours dans des camps, et 60 000 dans des familles d'accueil: l'objectif était d'aider celles qui avaient pris le chemin du retour à reconstituer leurs moyens de subsistance dans les zones touchées par les conflits, de rétablir les capacités agricoles en vue de la récolte de mars, et de mettre en place des filets de sécurité dans le domaine de la nutrition pour les mères et les enfants. Le Directeur régional a lancé un appel pour mobiliser des ressources aux fins de l'exécution de l'ensemble de l'IPSR.
108. Les membres du Conseil ont salué le dévouement du personnel du PAM et constaté avec satisfaction la place accordée au redressement, à la coordination et à la mise en concordance des activités avec les programmes gouvernementaux; l'emploi d'outils novateurs tels que l'initiative Achats au service du progrès a également été salué, tout comme l'efficacité des services logistiques du PAM. Certains ont demandé de quelle façon

les bénéficiaires étaient comptabilisés pour réduire autant que possible les erreurs d'inclusion et d'exclusion, et quelles étaient les incidences des scores de consommation alimentaire. La nécessité de déminer plus rapidement les zones de conflit a été notée, et les membres du Conseil ont souligné qu'il importait d'accélérer le réenregistrement de documents tels que les titres de propriété afin de permettre aux agriculteurs et aux pêcheurs de rétablir leurs moyens de subsistance dans leur lieu d'origine. Les membres du Conseil ont insisté sur la nécessité d'informer les donateurs de l'incidence sur les marchés de l'assistance alimentaire en nature et d'évaluer les effets sur les opérations de redressement menées par le PAM des projets Espèces contre travail exécutés par d'autres organismes. Ils ont aussi souligné l'importance du ciblage et de l'établissement de priorités en prévision d'éventuelles restrictions de financement. Il fallait arrêter le calendrier pour le transfert final des responsabilités et prendre en considération des questions telles que l'analyse des besoins, la place accordée à l'assistance axée sur les transferts monétaires, l'indépendance du ciblage et le renforcement des capacités.

109. Le Directeur du PAM au Sri Lanka a remercié les donateurs de leurs contributions. Il a indiqué que dans la plupart des cas, les interventions avaient consisté à distribuer des produits alimentaires car une grande partie des terres cultivables restaient inaccessibles et il n'y avait pas eu de véritable récolte dans le nord du pays depuis plus d'un an. Compte tenu de la situation en pleine évolution, des activités fondées sur les transferts monétaires et les bons d'alimentation seraient mises en place selon les besoins. Dans tous les cas, les programmes reposeraient entièrement sur des observations factuelles. Le directeur de pays a assuré aux membres qu'il n'y avait pas eu de double comptage et que le nombre de bénéficiaires, qui était de 371 000, était correct. Il a expliqué qu'un score de consommation alimentaire de 35 correspondait à un niveau acceptable, alors qu'en dessous de 21, il indiquait une consommation réduite. Des opérations de déminage étaient en cours, mais elles étaient entravées par les conditions météorologiques. Les bénéficiaires prioritaires étaient les personnes déplacées vivant dans des camps ou des familles d'accueil.

---

## **PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE**

110. Le Directeur régional a présenté les principales activités du PAM dans la région du Moyen-Orient, de l'Asie centrale et de l'Europe orientale, où l'on trouvait aussi bien des pays à revenu intermédiaire dont l'économie était en plein essor que des zones où régnait la misère, et où les catastrophes et les conflits étaient fréquents. L'augmentation des prix des denrées alimentaires associée aux pénuries alimentaires conduisaient les gouvernements à prendre des mesures à court terme, mais leur pouvoir d'achat limité avait des répercussions sur les services sociaux qu'ils étaient en mesure de fournir, tandis que la hausse des prix des produits de base forçait le PAM à dépenser plus. Les échanges d'information entre le bureau régional et les partenaires, donateurs compris, sur les problèmes rencontrés avaient permis de mobiliser davantage de ressources au profit des activités du PAM, et des partenariats utiles avaient été établis avec les gouvernements, les ONG, les organismes des Nations Unies, la société civile et le secteur privé dans toute la région. Les gouvernements étaient en train de prendre en charge les programmes de protection sociale, tandis que le PAM se concentrait sur le renforcement des capacités nationales, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que le renforcement de l'efficacité, y compris grâce à l'offre d'une assistance technique pour améliorer la capacité des pouvoirs publics de gérer la chaîne d'approvisionnement. L'Égypte était le premier pays de la région à avoir fait de l'enrichissement des aliments une politique nationale. Dans neuf pays, 1,9 million d'enfants bénéficiaient du programme d'alimentation scolaire

mis en œuvre par le PAM, en partenariat avec les gouvernements. Les nouveaux programmes de ce type mis en place en Arménie et au Tadjikistan visaient à améliorer la scolarisation et une fois les projets du PAM achevés, la responsabilité de ces programmes d'alimentation scolaire serait transférée aux gouvernements.

111. L'assistance offerte par le PAM dans toute la région aidait à favoriser la paix et la stabilité dans les pays. Le Programme avait fourni à 530 000 personnes une assistance essentielle à leur survie après les violences au Kirghizistan, où les personnes vulnérables étaient de plus en plus exposées à l'insécurité alimentaire, notamment pendant l'hiver et au printemps. Les programmes de transferts monétaires et de bons d'alimentation du PAM bénéficiaient à 156 000 personnes dans six pays; l'IPSR Iraq comprenait une composante Espèces contre travail élargie, tandis qu'au Yémen, le PAM avait lancé une étude de marché pour déterminer dans quelles régions des transferts monétaires seraient envisageables. Grâce à l'alimentation scolaire assurée par le PAM, les taux de fréquentation scolaire dans le Territoire palestinien occupé avaient pu être maintenus aux niveaux d'avant la crise. Un programme visant à donner de l'huile végétale aux écolières, bien que mis en péril par des déficits de financement, permettait à ces filles de poursuivre leur scolarité.

### **Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Territoire palestinien occupé 103871 et réponse de la direction (2010/EB.2/31)**

#### **Interventions prolongées de secours et de redressement – Territoire palestinien occupé 200037 (2010/EB.2/33)**

112. La Directrice du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Territoire palestinien occupé, qui avait mis l'accent sur les activités menées en Cisjordanie. L'évaluation a permis de constater que les distributions générales de vivres, bien qu'appropriées, n'avaient pas été l'option la plus efficace étant donné que des vivres étaient disponibles sur les marchés. En 2008 et 2009, le nombre des bénéficiaires des distributions générales de vivres avait dépassé le chiffre prévu, mais d'autres composantes avaient donné de moins bons résultats. Selon l'évaluation, la représentation hommes-femmes n'était généralement guère équitable, sauf dans le cas des activités génératrices de revenus. Les activités VCT devaient être davantage appuyées par les ONG. La faiblesse du cadre logique de l'IPSR et les conditions de travail difficiles avaient rendu le suivi malaisé.
113. Le Secrétariat a présenté la réponse de la direction aux 24 recommandations formulées dans l'évaluation. La nouvelle IPSR visait à favoriser la résistance à long terme grâce à des activités VCT et Vivres pour la formation (VPF). Le bureau de pays continuerait dans la mesure du possible de faire une plus grande place aux achats et à la transformation au niveau local, et il était en train de mettre en place une chaîne d'approvisionnement entièrement automatisée. L'utilisation du mécanisme de préfinancement et les activités de plaidoyer visant à alléger les restrictions entravant l'accès devaient contribuer à réduire les déficits de financement. Le bureau de pays s'employait à améliorer le partage d'informations et le cadre logique.
114. Les membres du Conseil ont félicité le PAM du rôle précieux qu'il jouait dans le Territoire palestinien occupé et des efforts qu'il faisait pour pallier les déficits de financement des activités qu'il menait. Appelant les pays à appuyer le travail du PAM dans le Territoire palestinien occupé, ils ont souligné qu'une rupture de la filière

d'approvisionnement risquait de réduire à néant les résultats obtenus jusque là. De nombreux membres ont souligné que l'insécurité alimentaire et la pauvreté dans le territoire étaient en grande partie dues à des causes politiques; il s'agissait plus d'un problème d'accessibilité à la nourriture que de disponibilité. Les membres ont engagé le PAM et la communauté internationale à plaider en faveur de la levée du blocus, compte tenu de ses effets sur la situation humanitaire. Les membres ont accueilli favorablement la réduction progressive des distributions générales de vivres au profit de la distribution de bons d'alimentation et les achats locaux prévus dans la nouvelle IPSR, et souligné qu'il importait de lancer dès que possible les plans relatifs au transfert des responsabilités, et de coopérer avec l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la FAO et le Bureau de la statistique du Territoire palestinien occupé.

115. Durant le débat, la Directrice exécutive a souhaité la bienvenue à la Ministre des affaires sociales de l'Autorité palestinienne, dont certains membres avaient souhaité la participation à titre exceptionnel. Le Ministère travaillait en partenariat avec le PAM depuis 1994. Dans le cadre des nouvelles réformes du système de protection sociale, un certain nombre d'améliorations avaient été apportées au ciblage et à la mise en œuvre sur les conseils de la Ministre, ce qui avait aidé le PAM à cibler les personnes les plus vulnérables et à orienter plus précisément son action. La Ministre a ensuite présenté les objectifs de son ministère en matière de développement social et économique. La lutte contre la pauvreté était une priorité et passait par les secours et la création d'un environnement propice afin que les familles démunies puissent participer à des activités rémunératrices qui leur assuraient un revenu et aidaient le pays.
116. La Directrice du PAM dans le Territoire palestinien occupé a expliqué que la distribution de bons d'alimentation était mise en place progressivement car il s'agissait d'une nouvelle modalité pour le PAM – le montant total du budget alloué aux bons d'alimentation s'était élevé à 10 millions de dollars, avant de passer à environ 40 millions de dollars dans le cadre de la nouvelle IPSR – et pour ses partenaires coopérants. Il importait de poursuivre les distributions de vivres étant donné l'instabilité du marché et l'augmentation possible des prix; il était plus économique pour le PAM d'approvisionner des familles que pour celles-ci d'acheter elles-mêmes les mêmes produits. Travailler en étroite collaboration avec le Ministère des affaires sociales, y compris à la mise en place d'une nouvelle modalité, faciliterait le transfert des responsabilités à l'Autorité palestinienne. Compte tenu de problèmes touchant la qualité des produits, principalement la farine de blé, qu'il avait eus par le passé, le PAM importait désormais les céréales et assurait le contrôle de la qualité de leur transformation en farine. Le ciblage avait été amélioré grâce à une méthode d'évaluation indirecte des ressources des ménages mise au point avec le concours du Gouvernement, de l'Union européenne et de la Banque mondiale, et ajustée en permanence; le bureau de pays s'employait à améliorer les indicateurs utilisés. Les partenariats étaient au cœur de la nouvelle IPSR, notamment pour ce qui était d'évaluer la sécurité alimentaire et de répondre aux besoins des Bédouins. La composante Alimentation scolaire de la nouvelle IPSR couvrait des zones où la liberté de circulation est soumise à des restrictions très strictes. Les plans concernant les activités à mener à Gaza une fois que l'opération d'urgence en cours s'achèverait, en décembre 2010, seraient établis en fonction d'une évaluation de la situation à ce moment là.

## **Interventions prolongées de secours et de redressement — Yémen 200038 (2010/EB.2/34)**

117. Le Directeur régional a présenté l'IPSR pour le Yémen; novatrice et bien ciblée, celle-ci était assortie d'une stratégie visant à transférer les responsabilités au Gouvernement et aux partenaires en 2012.
118. Le Conseil a accueilli avec satisfaction cette IPSR, qui prévoyait d'apporter un large soutien aux personnes souffrant de la faim et avait une forte composante nutritionnelle. Les membres se sont inquiétés du grave déficit de financement et ont lancé un appel aux donateurs afin de dégager les ressources nécessaires pour ce pays caractérisé par une vulnérabilité et une instabilité extrêmes. La composante transferts monétaires et bons d'alimentation était très utile, mais une analyse minutieuse devait être effectuée avant que ces modalités soient mises en place dans de nouvelles zones. Les membres ont exprimé des préoccupations concernant la durabilité et le transfert des responsabilités; certains ont mentionné le risque de corruption et se sont demandés s'il serait vraiment possible de transférer les responsabilités d'ici à 2012. Il a été proposé que le PAM élabore un modèle pour l'intervention d'urgence au Yémen. Les membres ont exhorté le PAM à collaborer avec d'autres organismes travaillant au Yémen, afin d'éviter de multiplier inutilement les efforts.
119. En réponse aux questions soulevées, le directeur de pays a assuré au Conseil que le ciblage reposait sur une étude très complète de la situation en matière de sécurité alimentaire, qui avait montré que les réfugiés et les personnes déplacées n'étaient pas les seuls à avoir besoin d'assistance; la priorité irait aux zones où plus de 15 pour cent de la population étaient exposés à une insécurité alimentaire grave. Selon une récente étude de marché, il semblait que les transferts monétaires et les bons d'alimentation ne pouvaient être utilisés que dans quelques zones. En 2011, parallèlement à l'IPSR, le PAM mettrait en œuvre à titre pilote une activité faisant intervenir des transferts monétaires, accompagnée d'une très forte composante Évaluation. L'analyse permettrait d'évaluer la part des transferts monétaires susceptible d'être consacrée à des achats non alimentaires, et serait utile à tous les partenaires au Yémen. Le bureau de pays pensait qu'il saurait plus précisément d'ici à la fin de l'année s'il serait possible d'effectuer des transferts monétaires. Le transfert des responsabilités en 2012 s'appuyait sur les dispositifs de protection sociale d'urgence qui devaient être élargis d'ici à la fin 2011, à l'issue des activités menées par la Banque mondiale et d'autres partenaires pour développer les activités du Fonds national de protection sociale. Des contrôleurs de l'aide alimentaire assistaient à toutes les distributions de vivres, et un suivi post-distribution était aussi effectué.

## **Projets de développement — Tadjikistan 200173 (2010/EB.2/32)**

120. Le directeur régional a présenté le projet de développement pour le Tadjikistan, qui apportait une aide alimentaire aux patients atteints de la tuberculose et à leur famille. Le Conseil a salué le fait que le projet de développement venait en aide à des personnes démunies auxquelles il était difficile de porter assistance dans le cadre d'autres interventions: de nombreux patients atteints de la tuberculose étaient le principal soutien de famille. Les membres ont approuvé les liens étroits établis avec la stratégie de lutte contre la tuberculose du Gouvernement et d'autres organismes des Nations Unies. Même s'il était peu probable que le transfert des responsabilités se fasse dans les années à venir, le PAM devait réfléchir aux meilleurs moyens de renforcer les capacités en vue d'un futur transfert.
121. La directrice de pays a confirmé que le Fonds mondial fournissait des ressources financières aux patients (qui représentaient un tiers des bénéficiaires) tandis que le PAM apportait un soutien aux membres de leur famille. On ne pouvait recourir aux transferts

monétaires ni aux bons d'alimentation dans le cadre de ce projet, mais ces modalités pourraient être envisagées à l'avenir pour offrir un soutien à moyen et long terme aux patients atteints de la tuberculose. Le projet couvrirait tout le pays car le budget consacré à la santé par le gouvernement était très restreint.

---

## QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE

### Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012 (2010/EB.2/35)

122. La Secrétaire du Conseil a présenté le Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal, que le Bureau examinait à chacune de ses réunions et soumettait au Conseil pour approbation une fois par an. Certains points dont l'ajout au programme de travail avait été demandé à la précédente réunion du Bureau, notamment l'élaboration de documents sur la protection, le cycle d'élaboration des politiques et la réduction des risques de catastrophes, n'avaient pas encore été inclus dans le document.
123. Les débats étaient centrés sur les documents que les membres du Conseil souhaitaient voir inclus ou reportés à différentes sessions, et sur une demande tendant à modifier la date de la deuxième session ordinaire de 2011 afin d'éviter qu'elle ne coïncide avec une grande fête musulmane.
124. Dans sa réponse aux points soulevés, le Secrétariat a précisé que le rôle du PAM dans l'assistance humanitaire serait inclus dans le rapport annuel au Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies, et que les politiques et les programmes de pays étaient en général présentés à la session annuelle. Il a été convenu que le document sur la politique en matière de nutrition et la politique en matière de protection seraient présentés à la première session ordinaire de 2012. Le document sur l'efficacité serait reporté à la deuxième session ordinaire de 2011; un document sur la politique en matière de réduction des risques de catastrophes serait ajouté à la session annuelle de 2011. Des mises à jour sur la coopération du PAM avec les autres institutions ayant leur siège à Rome seraient présentées tous les ans à la deuxième session ordinaire. Les dates de la deuxième session ordinaire de 2011 seraient modifiées. Les membres du Conseil ont aussi demandé un point de la situation concernant la contribution du PAM aux progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et un document comportant une analyse coûts-avantages du Système mondial et réseau d'information du PAM (WINGS II).

---

## QUESTIONS DIVERSES

### Synthèse des politiques générales du PAM

125. Certains membres du Conseil ont suggéré que l'on révisé la structure de la "Synthèse des politiques générales du PAM" afin que la hiérarchie et la relation des documents entre eux apparaissent plus clairement et que les documents ou les questions n'ayant plus de raison d'y figurer soient retirés. Le Secrétariat est convenu d'examiner le mode de présentation du document avec le Conseil avant de soumettre la synthèse de l'an prochain.

**ANNEXE I****DÉCISIONS ET RECOMMANDATIONS****Adoption de l'ordre du jour**

Le Conseil a adopté l'ordre du jour tel que proposé.

*8 novembre 2010*

**Désignation du Rapporteur**

En application de l'article XII de son Règlement intérieur, le Conseil a nommé M. Esteban Pagarán (Philippines, Liste B) Rapporteur de la deuxième session ordinaire de 2010.

*8 novembre 2010*

Les décisions et recommandations figurant dans le présent rapport seront mises en œuvre par le Secrétariat à la lumière des délibérations du Conseil, dont les principales observations seront consignées dans le résumé des travaux de la session.

**QUESTIONS STRATÉGIQUES ACTUELLES ET FUTURES****2010/EB.2/1 Introduction liminaire de la Directrice exécutive**

Le Conseil a pris note de l'exposé de la Directrice exécutive. Les points principaux de cet exposé, ainsi que les observations du Conseil, figureront dans le résumé des travaux de la session.

*8 novembre 2010*

**QUESTIONS DE POLITIQUE GÉNÉRALE****2010/EB.2/2 Politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique du PAM en matière de lutte contre le VIH et le sida" (WFP/EB.2/2010/4-A).

*8 novembre 2010*

**2010/EB.2/3 Politique concernant la communication des rapports d'audit interne aux États Membres**

Le Conseil a également pris note des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/2 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/2) et du Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/3 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/3).

*11 novembre 2010*

**2010/EB.2/4 Politique du PAM contre la fraude et la corruption**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Politique du PAM contre la fraude et la corruption" (WFP/EB.2/2010/4-C/1).

Le Conseil prend également note des observations du CCQAB (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/2 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/3 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/3).

*8 novembre 2010*

**2010/EB.2/5 Plan d'action pour la mise en œuvre des éléments du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 concernant le renforcement des capacités et le transfert des responsabilités**

Le Conseil a accueilli avec satisfaction le document intitulé "Plan d'action pour la mise en œuvre des éléments du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 concernant le renforcement des capacités et le transfert des responsabilités" (WFP/EB.2/2010/4-D) et a prié le Secrétariat de veiller à ce qu'il soit régulièrement rendu compte des activités menées au titre de ce plan d'action dans le rapport annuel sur les résultats du PAM.

*8 novembre 2010*

**RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES****2010/EB.2/6 Examen du cadre de financement**

Le Conseil a approuvé les changements apportés à l'article XIII.4 du Règlement général et à l'article 1.1 du Règlement financier, tels qu'exposés dans le document intitulé "Examen du cadre de financement" (WFP/EB.2/2010/5-A/1 + Corr.1) et modifiés pour tenir compte de la suggestion faite par le Comité financier de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) de supprimer le mot "estimatif" de l'expression "coût réel estimatif" aux alinéas a) ii) et b) i) de l'article XIII.4 du Règlement général.

En 2015, la mise en œuvre du cadre de financement serait examinée, et un rapport serait présenté au Conseil à sa session annuelle de 2016.

Le Conseil prend également note des observations du CCQAB (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/2 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/3 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/3).

*9 novembre 2010*

**2010/EB.2/7 Examen du mécanisme de financement anticipé**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Examen du mécanisme de financement anticipé" (WFP/EB.2/2010/5-B/1) et a approuvé:

- i) le transfert d'un montant de 35,9 millions de dollars É.-U. du mécanisme d'avance au titre des coûts d'appui directs à la réserve opérationnelle pour porter le niveau de celle-ci de 57,0 millions de dollars à 92,9 millions de dollars; et
- ii) le relèvement du plafond du mécanisme de financement anticipé à

557 millions de dollars pour permettre à la Directrice exécutive de préfinancer les projets, le mécanisme d'achat anticipé et d'autres services internes.

Le Conseil a prié le Secrétariat de fournir tous les ans des renseignements sur l'utilisation du mécanisme de financement anticipé et de l'informer de manière plus détaillée à sa session de novembre 2011 sur les nouvelles utilisations possibles du mécanisme d'achat anticipé.

Le Conseil prend également note des observations du CCQAB (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/2 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/3 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/3).

*9 novembre 2010*

**2010/EB.2/8 Troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011**

Après avoir examiné le document intitulé "Troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011" (WFP/EB.2/2010/5-C/1), le Conseil a pris note du nouveau montant prévu du programme de travail pour l'exercice biennal 2010-2011, soit 11,98 milliards de dollars É.-U., hors provision pour besoins imprévus.

Le Conseil a engagé la direction du PAM à tenir compte des questions soulevées par le Conseil lors de ses débats.

Le Conseil prend également note des observations du CCQAB (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/2 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/3 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/3).

*9 novembre 2010*

**2010/EB.2/9 Deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie" (WFP/EB.2/2010/5-D/1).

Le Conseil prend également note des observations du CCQAB (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/2 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/2 et du Comité financier de la FAO (WFP/EB.2/2010/5(A,B,C,D,E)/3 et WFP/EB.2/2010/4(B,C)/3).

*9 novembre 2010*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES****2010/EB.2/10 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Colombie 105880 et Réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Colombie 105880" (WFP/EB.2/2010/6-C) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2010/6-C/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

*9 novembre 2010*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE DE L'OUEST****2010/EB.2/11 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Tchad (2003-2009) et Réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Tchad (2003-2009)" (WFP/EB.2/2010/6-A) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2010/6-A/Add.1 + Corr.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

*9 novembre 2010*

**2010/EB.2/12 Projets de programme de pays—Burkina Faso 200163 (2011–2015)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Burkina Faso 200163 (2011–2015) (WFP/EB.2/2010/7/1), lequel requiert 42 813 tonnes de produits alimentaires pour un coût total pour le PAM de 50,3 millions de dollars É.-U., et a autorisé le Secrétariat à procéder à la formulation d'un programme de pays, en tenant compte des observations formulées par les membres du Conseil.

*9 novembre 2010*

**2010/EB.2/13 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—Programme de pays Tchad 104780 (2007–2010)**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire d'un montant de 8,1 millions de dollars pour le programme de pays Tchad 104780 (2007–2010) (WFP/EB.2/2010/9-B/5) ainsi que la prolongation du programme pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

*9 novembre 2010*

**2010/EB.2/14 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—  
Programme de pays Mauritanie 102090 (2003–2010)**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 15,8 millions de dollars pour le programme de pays Mauritanie 102090 (2003–2010) (WFP/EB.2/2010/9-B/4) ainsi que la prolongation du programme pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

*9 novembre 2010*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION AFRIQUE AUSTRALE, ORIENTALE ET CENTRALE**

**2010/EB.2/15 Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours de l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 106650 (2008–2010) et Réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours de l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 106650 (2008–2010)" (WFP/EB.2/2010/6-E) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2010/6-E/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours de ses débats.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/16 Programmes de pays—Burundi 200119 (2011–2014)**

Le Conseil a approuvé selon la procédure d'approbation tacite le programme de pays Burundi 200119 (2011-2014) (WFP/EB.2/2010/8 + Corr.1), lequel requiert 42 930 tonnes de produits alimentaires pour un coût total pour le PAM de 43,6 millions de dollars É.-U.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/17 Projets de programme de pays—Zambie 200157 (2011–2015)**

Le Conseil a entériné le projet de programme de pays Zambie 200157 (2011-2015) (WFP/EB.2/2010/7/2), lequel requiert 44 882 tonnes de produits alimentaires pour un coût total de 50,9 millions de dollars É.-U. pour le PAM, et a autorisé le Secrétariat à élaborer un programme de pays, compte tenu des observations du Conseil.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/18 Projets de développement—Lesotho 200169**

Le Conseil a approuvé le projet de développement Lesotho 200169 "Appui nutritionnel aux enfants souffrant de malnutrition et aux autres groupes vulnérables" (WFP/EB.2/2010/9-A/2) proposé, sous réserve que les ressources nécessaires soient disponibles.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/19 Augmentations budgétaires pour des interventions prolongées de secours et de redressement—Éthiopie 106650**

Le Conseil a approuvé la proposition d'accorder une augmentation budgétaire de 411,2 millions de dollars É.-U. et de prolonger pour un an, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011, l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 106650 "Réponse aux crises humanitaires et amélioration de la résistance à l'insécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2010/9-D).

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/20 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—Programme de pays Mozambique 104460 (2007–2010)**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 13 millions de dollars É.-U. pour le programme de pays Mozambique 104460 (2007–2010) (WFP/EB.2/2010/9-B/1) correspondant à la prolongation du programme pour une période de 12 mois, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/21 Interventions prolongées de secours et de redressement—République démocratique du Congo 200167**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement République démocratique du Congo 200167 "Assistance alimentaire ciblée en faveur des victimes du conflit armé et des autres groupes vulnérables" (WFP/EB.2/2010/9-C/7), qui est proposée.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/22 Interventions prolongées de secours et de redressement—Zimbabwe 200162**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Zimbabwe 200162 "Assistance aux groupes vulnérables exposés à l'insécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2010/9-C/2), qui est proposée.

*10 novembre 2010*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS AU SOUDAN**

**2010/EB.2/23 Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600 et Réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600" (WFP/EB.2/2010/6-D) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2010/6-D/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite à ces recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

*10 novembre 2010*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION ASIE****2010/EB.2/24 Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal et Réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal" (WFP/EB.2/2010/6-B) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2010/6-B/Add.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/25 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—  
Programme de pays Bangladesh 104100 (2007–2010)**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 75,9 millions de dollars É.-U. proposée pour le programme de pays Bangladesh 104100 (2007-2010) (WFP/EB.2/2010/9-B/6), assortie d'une prolongation d'un an du programme, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/26 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—  
Projet de développement République démocratique populaire lao 100781**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire d'un montant de 6,2 millions de dollars É.-U. pour le projet de développement République démocratique populaire lao 100781 (WFP/EB.2/2010/9-B/3), assortie d'une prolongation de 12 mois du projet, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2011.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/27 Augmentations budgétaires pour des activités de développement—  
Programme de pays Népal 100930 (2002–2010)**

Le Conseil a approuvé l'augmentation budgétaire de 24,7 millions de dollars É.-U. pour le programme de pays Népal 100930 (2002–2010) (WFP/EB.2/2010/9-B/2), assortie d'une prolongation du programme pour une période de deux ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2011 au 31 décembre 2012.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/28 Interventions prolongées de secours et de redressement—Népal 200152**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Népal 200152 "Assistance aux populations des régions de collines et de montagnes du centre-ouest et de l'extrême-ouest du Népal confrontées à l'insécurité alimentaire" (WFP/EB.2/2010/9-C/1), qui est proposée.

*10 novembre 2010*

**2010/EB.2/29 Interventions prolongées de secours et de redressement—Pakistan 200145**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Pakistan 200145 "Assistance alimentaire à l'appui de la sécurité alimentaire des ménages, du redressement accéléré, de la paix et de la stabilité sociale" (WFP/EB.2/2010/9-C/3), qui est proposée.

*11 novembre 2010*

**2010/EB.2/30 Interventions prolongées de secours et de redressement—Sri Lanka 200143**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Sri Lanka 200143 "Appui aux secours et au redressement accéléré dans les anciennes zones de conflit" (WFP/EB.2/2010/9-C/5), qui est proposée.

*11 novembre 2010*

**PORTEFEUILLE D'ACTIVITÉS DANS LA RÉGION MOYEN-ORIENT, ASIE CENTRALE ET EUROPE ORIENTALE****2010/EB.2/31 Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Territoire palestinien occupé 103871 et Réponse de la direction**

Le Conseil a pris note du document intitulé "Rapport succinct de l'évaluation de l'IPSR Territoire palestinien occupé 103871" (WFP/EB.2/2010/6-F) et de la réponse de la direction publiée sous la cote WFP/EB.2/2010/6-F/Add.1 + Corr.1, et a invité le PAM à continuer de donner suite aux recommandations qui y figurent, en tenant compte des questions soulevées par le Conseil au cours des débats.

*11 novembre 2010*

**2010/EB.2/32 Projets de développement—Tadjikistan 200173**

Le Conseil a approuvé le projet de développement Tadjikistan 200173 "Appui aux malades atteints de tuberculose et à leur famille" (WFP/EB.2/2010/9-A/1 + Corr.1) proposé, sous réserve de la disponibilité des ressources.

*11 novembre 2010*

**2010/EB.2/33 Interventions prolongées de secours et de redressement—Territoire palestinien occupé 200037**

Le Conseil a approuvé l'intervention prolongée de secours et de redressement Territoire palestinien occupé 200037 "Assistance alimentaire ciblée en faveur de groupes démunis et marginalisés et pour l'amélioration des moyens de subsistance en Cisjordanie" (WFP/EB.2/2010/9-C/4), qui est proposée.

*11 novembre 2010*

**2010/EB.2/34 Interventions prolongées de secours et de redressement—Yémen  
200038**

Le Conseil approuve l'intervention prolongée de secours et de redressement Yémen 200038 "Appui d'urgence à la population vulnérable en matière de sécurité alimentaire et de nutrition" (WFP/EB.2/2010/9-C/6), qui est proposée.

*11 novembre 2010*

**QUESTIONS D'ORGANISATION ET DE PROCÉDURE**

**2010/EB.2/35 Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice  
biennal 2011–2012**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011–2012" (WFP/EB.2/2010/11) tel que proposé par le Bureau et le Secrétariat.

*10 novembre 2010*

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**2010/EB.2/36 Résumé des travaux de la session annuelle de 2010 du Conseil  
d'administration**

Le Conseil a approuvé le document intitulé "Projet de résumé des travaux de la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration", dont la version finale serait disponible sous la cote WFP/EB.A/2010/17.

*11 novembre 2010*

**ANNEXE II****ORDRE DU JOUR**

1. *Adoption de l'ordre du jour (pour approbation)*
2. *Désignation du Rapporteur*
3. *Introduction liminaire de la Directrice exécutive*
4. *Questions de politique générale*
  - a) Politique du PAM en matière de VIH/sida (*pour approbation*)
  - b) Politique du PAM concernant la communication des rapports d'audit interne aux États membres (*pour approbation*)
  - c) Politique du PAM contre la fraude et la corruption (*pour approbation*)
  - d) Plan d'action pour la mise en œuvre des éléments du Plan stratégique du PAM pour 2008-2013 concernant le renforcement des capacités et le transfert des responsabilités (*pour information*)
  - e) Mise à jour de la Synthèse des politiques générales du PAM (*pour information*)
5. *Ressources, questions financières et budgétaires*
  - a) Examen du cadre de financement du PAM (*pour approbation*)
  - b) Examen du mécanisme d'avance au titre des contributions annoncées (*pour approbation*)
  - c) Troisième rapport sur la mise en œuvre du Plan de gestion du PAM pour l'exercice biennal 2010-2011 (*pour information*)
  - d) Deuxième rapport sur les mesures prises par la direction du PAM en Somalie (*pour information*)
  - e) Examen des opérations du PAM en Somalie—Honoraires supplémentaires pour le Commissaire aux comptes (*pour information*)
6. *Rapports d'évaluation (pour examen)*
  - a) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Tchad (2003-2009) et réponse de la direction
  - b) Rapport succinct de l'évaluation du portefeuille d'activités du PAM au Népal et réponse de la direction
  - c) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Colombie 105880 et réponse de la direction
  - d) Rapport succinct de l'évaluation de l'opération d'urgence Soudan 107600 et réponse de la direction
  - e) Rapport succinct de l'évaluation à mi-parcours de l'intervention prolongée de secours et de redressement Éthiopie 106650 (2008-2010) et réponse de la direction
  - f) Rapport succinct de l'évaluation de l'intervention prolongée de secours et de redressement Territoire palestinien occupé 103871 et réponse de la direction

## Questions opérationnelles

7. **Projets de programme de pays (pour examen)**
  - Burkina Faso 200163 (2011–2015)
  - Zambie 200157 (2011–2015)
8. **Programmes de pays (pour approbation selon la procédure d'approbation tacite)**
  - Burundi 200119 (2011–2014)
9. **Projets soumis au Conseil d'administration pour approbation (pour approbation)**
  - a) Projets de développement
    - Lesotho 200169
    - Tadjikistan 200173
  - b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement
    - Bangladesh 104100 (2007–2010)
    - Tchad 104780 (2007–2010)
    - République démocratique populaire lao 100781
    - Mauritanie 102090 (2003–2010)
    - Mozambique 104460 (2007–2010)
    - Népal 100930 (2002–2010)
  - c) Interventions prolongées de secours et de redressement
    - République démocratique du Congo 200167
    - Népal 200152
    - Territoire palestinien occupé 200037
    - Pakistan 200145
    - Sri Lanka 200143
    - Yémen 200038
    - Zimbabwe 200162
  - d) Augmentations budgétaires pour des IPSR
    - Éthiopie 106650
10. **Rapports de la Directrice exécutive sur des questions opérationnelles (1<sup>er</sup> janvier-30 juin 2010) (pour information)**
  - a) Projets de développement approuvés par la Directrice exécutive
    - Iraq 200104
  - b) Augmentations budgétaires pour des activités de développement approuvées par la Directrice exécutive
  - c) Interventions prolongées de secours et de redressement approuvées par la Directrice exécutive
    - Algérie 200034
    - Yémen 200044

- Ghana 200046
  - République centrafricaine 200050
  - Burkina Faso 200054
  - Zambie 200070
  - Malawi 200087
  - Philippines 200131
- d) Augmentations budgétaires pour des IPSR approuvées par la Directrice exécutive
- e) Opérations d'urgence approuvées par la Directrice exécutive ou par la Directrice exécutive et le Directeur général de la FAO
11. ***Questions d'organisation et de procédure***
- Programme de travail du Conseil d'administration pour l'exercice biennal 2011-2012  
(pour approbation)
12. ***Résumé des travaux de la session annuelle de 2010 du Conseil d'administration***  
(pour approbation)
13. ***Questions diverses***
14. ***Vérification des décisions et recommandations adoptées***